LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 13.914 — QUARANTIÈME ANNEE — **VENDREDI 12 MARS 1915**

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : **1 fr.** — Réclames : **1.75.** — Faits divers : **3 fr.**
Après Chronique Locale, la ligne : **5 fr** — Chronique Locale : **10 fr.**

Les Insertions sont exclusivement reçues

A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
à Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Contre les Bandits

Au lendemain de la publication du récit des souffrances infligées aux prisonniers civils français en Allemagne, nous exprimions ici le sentiment d'horreur provoqué par de telles atrocités dans toutes les âmes où vibre quelque chose d'humain. Une publication nouvelle, celle-ci officielle et qui expose les faits de façon plus complète, vient ajouter des détails nouveaux et de nouvelles précisions à l'acte d'accusation dressé sur ce sujet contre les ignobles bourreaux d'outre-Rhin : c'est le rapport présenté au président du Conseil par la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens.

Ce rapport, dont le Petit Provençal *a publié hier les passages essentiels, porte les signatures de MM. Georges Payelle, premier président de la Cour des comptes ; Armand Mollard, ministre plénipotentiaire ; Georges Maringer, conseiller d'Etat, et Edmond Paillot, conseiller à la Cour de cassation. Il ne s'agit donc pas là de récits que l'on pourrait taxer de fantaisistes ou d'outrés, mais bien d'un travail sincère et documenté qui a toute la valeur d'une pièce judiciaire.*

Les membres de la Commission se sont transportés dans les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, « à l'effet d'y recueillir auprès des prisonniers civils récemment rapatriés, des renseignements sur les circonstances qui ont précédé et accompagné leur arrestation, ainsi que sur le traitement auquel ils ont été soumis pendant leur séjour en Allemagne ». Ils ont interrogé les intéressés, ils ont reçu toutes les dépositions et tous les témoignages utiles, puis ils se sont bornés à exposer les faits dans le rapport qui vient d'être livré à la publication. Et le document ainsi honnêtement présenté peut se passer de commentaires : par lui-même, par la seule énonciation des faits et par la seule énumération des témoignages qui en démontrent l'indéniable véracité, il constitue le plus terrible des réquisitoires contre les crimes allemands.

Mais ces crimes allemands, tous ces crimes dont la prodigieuse infamie dépasse en vérité les pires excès et les plus incroyables abominations des annales criminelles de l'Histoire, est-ce qu'ils resteront impunis ? C'est une question qui se pose devant nous avec un caractère de plus en plus impérieux et de plus en plus pressant, au fur et à mesure que le dossier des bandits se grossit de charges plus nombreuses et plus graves. Après avoir plaint les victimes, il devient de plus en plus nécessaire de songer au châtiment que méritent les coupables.

Et ces coupables, il est vraiment impossible qu'on les considère autrement que comme des criminels de droit commun. Les Allemands qui persécutent et qui martyrisent des populations entières avec d'inouïs raffinements de cruauté ont beau être revêtus de l'uniforme : ils n'ont pas le droit de se réclamer de cet uniforme pour exiger, lorsqu'ils tombent entre nos mains, d'être traités en soldats. Les hommes qui s'acharnent si misérablement sur des gens désarmés, sur des êtres inoffensifs, sur des vieillards, sur des femmes et sur des enfants, ne sont pas des soldats mais de vulgaires bandits. Chaque fois qu'il sera possible de mettre la main sur eux, chaque fois que l'on reconnaîtra dans les prisonniers allemands d'authentiques auteurs des forfaits accomplis contre les nôtres, il sera de toute équité de leur infliger le traitement que l'on inflige aux bandits.

Et cette règle ne s'impose pas seulement pour la catégorie de crimes allemands dénoncés par le rapport dont nous parlons aujourd'hui. Elle s'impose, elle devra nécessairement s'imposer pour tous les actes commis par les Boches en violation de toutes les conventions internationales, de toutes les lois de la guerre, de tous les sentiments humains. La façon dont les Allemands font la guerre n'est-elle pas en général aussi criminelle que la façon dont ils traitent nos prisonniers ?

Leurs crimes ne se comptent plus sur terre comme sur mer. Cambrioleurs, incendiaires et assassins en Belgique ou dans le nord-est de la France, ils se sont cyniquement érigés en pirates des océans, des pirates qui ne s'en prennent pas seulement aux navires et à leurs cargaisons, mais qui sacrifient délibérément des vies humaines, qui vouent à la mort des marins de la marine marchande, c'est-à-dire des non-combattants. Les crimes changent de genre et de forme selon le terrain où les brigands opèrent, mais ce sont toujours des crimes, des crimes lâches, des crimes immondes, des crimes qui appellent le plus dur des châtiments.

On rapportait, hier, que l'amiral anglais lord Charles Beresford, se basant sur les vieilles lois de la guerre maritime qui ordonnent expressément que les pirates doivent être pendus s'ils sont pris, demandait formellement l'application de cette loi aux officiers des sous-marins allemands faits prisonniers : si excessive qu'elle paraisse au premier abord, la revendication n'en demeure pas moins très fondée en stricte logique.

Ce que l'on peut dire en tout cas, c'est qu'il serait de la dernière naïveté de continuer à se montrer chevaleresque envers un ennemi pour qui la générosité n'est que de la faiblesse. Sans aller encore jusqu'aux moyens extrêmes proposés par l'amiral Beresford, l'amirauté anglaise a déjà décidé que les marins allemands reconnus coupables de piraterie doivent, lorsqu'ils sont faits prisonniers, « être l'objet de restrictions spéciales et ne sauraient se voir accorder les distinctions dues à leur rang et l'autorisation de se mêler aux autres prisonniers de guerre ». C'est un commencement, mais il est évident qu'il faudra aller plus loin et en venir, envers les pirates-assassins des sous-marins allemands aussi bien qu'envers les soldats-assassins des armées de terre du kaiser, à la veritable solution : réserver à ceux qui se conduisent comme des criminels de droit commun les châtiments dus aux criminels de droit commun.

CAMILLE FERDY.

La Légion garibaldienne

L'opinion de Ricciotti Garibaldi. Peppino, son fils, en explique clairement la vérité.

Rome, 11 Mars.

Le général Ricciotti Garibaldi a fait, à un rédacteur de la *Tribuna*, des déclarations qui complètent celles déjà publiées au sujet de la dissolution de la Légion garibaldienne, qui opérait dans l'Argonne.

— La dissolution de la Légion, a dit Ricciotti Garibaldi, n'est pas un fait nouveau pour moi ; je l'attendais. Je déclare tout de suite que la Légion a fait son devoir, tout son devoir, dans l'Argonne ; elle fut héroïque et prodigua même trop son sang. Mais le gouvernement français a considéré qu'il ne convenait pas d'exposer les volontaires italiens à un véritable massacre : perdre 600 hommes, entre morts et blessés, pour gagner 300 mètres de terrain, c'était payer trop cher le succès.

« Quand mon fils Peppino me fit connaître cette considération du gouvernement français, je le trouvais juste et je proposais alors que la Légion soit envoyée en Serbie ou en Monténégro, où l'on fait la guerre un peu plus à la garibaldienne, et où la guerre de tranchée, pour le moment, est une exception. D'autre part, je considérai que la Légion serait là utile aussi au point de vue moral, parce que là, les Italiens et les Garibaldiens sont populaires.

« La proposition fut bien accueillie par le gouvernement français, et aussitôt on commença les démarches nécessaires dans ce sens ; mais, ensuite, le gouvernement français laissa entendre que la Légion ne pouvait être envoyée dans les Balkans.

« Je n'ai pas cherché les raisons de cette appréciation, me permettant seulement de l'attribuer à la défiance des Slaves pour la pénétration de l'Italie en Dalmatie. Mais ce nuage fut vite dissipé après une conversation que j'eus avec l'ambassadeur de Russie, M. Krupenski, et avec l'ambassadeur de Serbie, M. Milonavovitch. Ceux-ci, après mes explications, convinrent que l'envoi de la Légion dans les Balkans ne pouvait troubler en aucune façon les opérations balkaniques.

« J'ai cherché à savoir si, le cas échéant, le gouvernement italien n'avait pas lui-même soulevé des difficultés, et j'arrivai à savoir que c'était de lui que venait l'opposition à l'envoi de la Légion dans les Balkans.

« *Un ministre italien m'a déclaré que le gouvernement italien ne pouvait consentir à cette expédition, et cela sans m'en donner la moindre raison.*

« Pendant ce temps, j'allais à Londres et je trouvai un milieu très favorable et bien disposé pour l'Italie, non sans constater un léger mécontentement pour nos tergiversations et nos retards à nous décider à prendre un parti.

« J'ai noté cette parole de M. Lloyd George : *Dites à l'Italie de se mouvoir le plus vite possible.*

« Toutefois, les gouvernants de la Triple Entente sont pleins de déférence pour l'Italie et j'aurais trouvé à Paris et à Londres les moyens de former un gros corps de volontaires destinés aux Balkans, mais cette idée fut abandonnée. »

Ces déclarations ne précisent pas la situation. Celles de Peppino Garibaldi, qui commande la Légion, sont plus claires et plus exactes.

LES RAISONS DE PEPPINO GARIBALDI

A Paris, en effet, le correspondant du *Secolo* a causé avec le lieutenant-colonel Peppino Garibaldi, qui lui a dit :

— « Après les combats de l'Argonne, je pensai qu'étant donnée la gravité de la situation internationale, il fallait régulariser la position des volontaires garibaldiens, qui, bien que combattant pour la cause latine, avaient des devoirs à remplir éventuellement envers l'Italie, envers leur patrie.

« C'était l'opinion des orateurs et des écrivains les plus considérés. Les uns et les autres demandaient que le jour où l'Italie devrait entrer en campagne, elle ne pourrait pas se priver du concours de ceux de ses fils qui combattaient dans l'Argonne.

« Les pourparlers qui eurent lieu, dans ce sens, entre moi et le gouvernement français, dont la délicatesse et la droiture s'affirmèrent parfaitement, ont abouti à la reconnaissance de la vraie situation.

« Entre le ministre de la Guerre et moi, il fut convenu que les volontaires sous les armes, susceptibles d'être réclamés par le recrutement en Italie ou d'offrir leurs services à leur pays, pourraient demander leur libération et seraient mis en mesure de disposer de leurs personnes, suivant leurs convenances.

« Des instructions furent données dans ce sens aux volontaires mis ainsi en demeure de rester dans l'armée française ou de retourner en Italie, comme ils l'entendraient. Il n'y avait pas lieu à *referendum* parce que le *referendum* porterait sur toute la Légion, mais d'une consultation personnelle. Après cette consultation, le gouvernement français aurait pris toutes dispositions nécessaires, afin qu'il n'y eut pas d'équivoque sur un acte de simple courtoisie de la part du gouvernement français, qui tenait à respecter la liberté des volontaires.

« Quelques-uns ont-ils mal interprété les instructions du ministre de la Guerre ? Sans doute. Et c'est ce qui explique la nouvelle publiée par certains journaux italiens sur la dissolution de la Légion italienne.

« Une chose est certaine : le 1er régiment étranger vit et je continue à en assumer le commandement, à tel point que ce soir, maintenant que je suis guéri d'une maladie qui m'a affecté, je pars pour Avignon.

« Je suis convaincu que l'opinion publique italienne appréciera notre conduite et sera reconnaissante au gouvernement français, qui pouvait nous garder jusqu'à la fin de la guerre, de la délicatesse qu'il met à nous laisser notre liberté. »

Peppino Garibaldi regrette que la courtoisie du gouvernement français ait été mal interprétée par un journal italien qui a de cette façon jeté la défiance sur la Légion garibaldienne dont le courage et l'héroïsme ne peuvent être contestés.

Voilà la vérité. — F.

PROPOS DE GUERRE

Ceux de l'arrière

Il y en a, en ce moment, des mobilisés qui voudraient bien ne pas l'être et des non mobilisés qui voudraient l'être ; ce qui prouve, une fois de plus, que l'homme n'est jamais satisfait de son sort.

Parmi les civils qui voudraient être soldats se trouvent un grand nombre de fonctionnaires jeunes et robustes, qui sont retenus sur leur rond de cuir par décision ministérielle.

« Nous sommes à la Trésorerie générale, m'écrit l'un d'eux, quelques jeunes gens appartenant à la réserve de l'armée active, mis en sursis d'appel jusqu'à nouvel ordre. Or, nous avons honte du traitement de faveur dont nous jouissons, étant donné que plusieurs de nos camarades territoriaux, et même réservistes territoriaux, sont aux armées. Du moment que les fonctionnaires des autres administrations sont appelés, nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes, nous, immobilisés et privés de l'honneur de nous battre. »

On ne saurait trop féliciter ces jeunes gens d'avoir de tels sentiments, surtout au moment où d'autres déploient des prodiges d'ingéniosité pour « couper » au devoir patriotique. Il convient cependant de distinguer. « Distinguer, dit Montaigne, est le principal membre de ma logique ».

Si certains fonctionnaires ont été mis en sursis d'appel, c'est que cela était nécessaire. Il se fait actuellement, dans les bureaux des finances d'Etat, une besogne énorme et délicate que ne peuvent assurer les premiers venus. Les opérations doivent s'y accomplir sans tâtonnement, sans erreur, la première condition pour ces établissements étant aujourd'hui plus que jamais de fonctionner vite et bien.

Il ne faut pas oublier que les trésoreries sont les sources où s'alimentent le Trésor public, et l'argent est le nerf de la guerre. En se privant d'un certain nombre de jeunes gens qui feraient d'excellents soldats, le ministre a fait une opération militaire. Il a dit à ces jeunes gens : « Voilà votre poste, faites-y votre devoir ».

A cette heure, tous les Français, qu'ils portent ou non l'uniforme, sont soldats. Un guichet peut devenir un poste de combat tout comme une tranchée ou un camp de ravitaillement, et si l'on n'a point à y soutenir l'attaque des Boches, on y est en butte à d'autres ennemis : la paresse, le découragement, l'impatience.

C'est cela, mon cher correspondant, que vous devez vous répéter chaque matin en enfilant votre veston de bureau, que vous devez considérer aujourd'hui comme un uniforme militaire. Vous êtes le soldat de l'arrière, avant de devenir celui du front.

Quant à l'opinion publique qui vous inquiète, ne vous en préoccupez pas plus qu'il ne faut. Si l'on blague, et avec raison, les « embusqués », il ne saurait être question de vous dont la besogne, pour être sans gloire, n'est pas sans mérite.

ANDRÉ NÉGIS.

La « foire de Leipzig » a été un four complet

Londres, 11 Mars.

On signale d'Amsterdam au *Morning Post* les observations d'un correspondant hollandais qui a visité la fameuse foire de Leipzig, autour de laquelle les Allemands ont mené tant de bruit. Ce correspondant dit que la foire est un four complet. L'exposition des prétendues marchandises allemandes lui causa une grande déception, c'était un étalage sordide et piteux.

LETTRES DU FRONT

Dans Ypres bombardée

— D'UN DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS —

Ypres, 6 Mars.

La première impression pour quiconque arrive inopinément à Ypres et descend sur la Grand'Place est une impression de profonde tristesse : ce ne sont partout que des ruines ; seules, quelques maisons ont en partie échappé au désastre et c'est pitié de regarder ces façades lézardées, ces murs éventrés, ces corniches effritées, ces toits défoncés, ces fenêtres aux vitres brisées, qui se dressent lugubrement au sein des décombres accumulés à leurs pieds.

Et cependant une vie intense fourmille dans cette désolation ; les magasins sont presque tous ouverts ; les caves sont transformées en échoppes et par l'étroit escalier qui y donne accès on aperçoit la pittoresque installation d'éventaires de fortune : tables chargées d'épaves et d'objets de toute sorte, bouteilles poussiéreuses où le champagne et les vins de cru voisinent avec la modeste cannette de bière, conserves, biscuits, tabac, gants, chaussettes, couteaux de poche, etc., tandis que tout autour se presse une foule de soldats aux uniformes confondus.

Oh, ces soldats ! qui redira jamais leur aspect bariolé ? Soldats de France, humbles piou-pious aux uniformes lamentables, boueux, déchirés, déteints, aux pantalons de velours à cottes ou de toile bleue, recouvrant la culotte garance, parmi lesquels quelques gradés subalternes qu'on ne distingue de leurs hommes que par un galon de 33 millimètres, discrètement épinglé au revers de la manche ; soldats belges presque pareils aux nôtres mais coiffés de képis à visière carrée ou de bonnets de police brodés avec comme ornement, vestige des temps épiques du premier Empire, un gland de soie retombant sur le front ; soldats anglais confortablement vêtus de kaki, presque tous recouverts d'un impeccable imperméable Raglan, avec leur baguette sous le bras et leur pipe aux dents ! Tout cela va, vient, marchande, achète et plaisante de bon cœur avec les commerçants, hommes et femmes, qui tiennent ces étranges boutiques, pour la plupart pauvres réfugiés échoués là des quatre coins de la Belgique envahie.

Et souvent au dehors le canon tonne ou gronde comme un tonnerre ; un sifflement, puis un fracas épouvantable : c'est une bombe qui éclate, peut-être à quelques pas ; personne ne s'en émeut ; les cafés, les cabarets regorgent de consommateurs ; les alliés y fraternisent et aucun d'eux ne songe, ou ne paraît songer, à l'effroyable danger qui les guette à tout instant.

Sur la chaussée, les convois succèdent aux convois : artillerie, génie, ravitaillement traversent la ville sans interruption, se dirigeant au pas vers les tranchées voisines, cependant qu'en sens inverse, de rapides autos, recouvertes à droite, à gauche, à l'avant, à l'arrière, et même au dessus, d'une immense croix rouge, ramènent vers l'hôpital des centaines de blessés, toujours des blessés... Parfois des troupes de relève coupent ce cortège et ce sont au retour des allures plus martiales encore, car en tête des colonnes et encadrés de fusils, baïonnette au canon, défilent des prisonniers allemands, tête nue.

Souvent ces prisonniers, en passant sur la grand'place, lèvent les yeux, et apercevant la superbe Halle aux draps mutilée, presque en ruines, ont un ricanement : quelques coups de crosse les font alors marcher plus vite ; dans la foule, un frémissement... Que ne les fusille-t-on sur place ? Non, ne craignez rien, bandits germains, nous ne sommes pas des Barbares, nous !

Ah ! ce ricanement ! Toute la mentalité teutonne est dans cette expression de satisfaction abjecte qui allume d'un fauve éclair la prunelle de ces Huns et entr'ouvre d'un rictus haineux leur mâchoire de fauve : les Halles d'Ypres sont détruites !

Oui, ce monument d'art pur, bâti en 1200 sous Baudouin de Constantinople alors comte de Flandre, ce vaste édifice, contemporain de l'époque où la ville d'Ypres, florissante, avec ses 200.000 habitants, abritait des milliers de corporations dont la renommée était sans rivale en France et en Angleterre, cette incomparable basilique de l'industrie moyenageuse a été odieusement, systématiquement et implacablement détruite, sans aucune raison d'ordre militaire, sans provocation ni utilité, simplement parce que c'était un joyau unique d'architecture gothique dans les Flandres, — et c'est de cet acte sans nom que s'enorgueillissent les vandales !

Ce n'est pas d'ailleurs sur les Halles seules que s'est assouvie leur rage d'iconoclastes.

Les Halles, en effet, quoique d'un style merveilleux et enrichies de nombreuses statues de grandeur naturelle nichées dans l'immense façade, représentant la longue série des comtes et comtesses de Flandre depuis Liédéric le Forestier (792) jusqu'à Charles-Quint et son épouse Isabeau de Portugal, comprenaient un antique beffroi qui se dressait au centre de l'édifice, et quatre hautes tourelles, répliques dudit beffroi qui ornaient les quatre angles du monument.

Les salles du premier étage étaient, avant le bombardement, recouvertes de magnifiques peintures murales dues au pinceau de deux artistes fameux, Pauwell et Delbeck ; ces fresques représentaient les épisodes glorieux des annales yproises avant le XVe siècle, parmi lesquels : 1° La visite du comte Philippe d'Alsace à l'Hôpital Notre-Dame en 1187 ; 2° le comte Ferrand de Portugal en guerre avec la France, ordonnant aux magistrats de fortifier la ville (1214) ; 3° la comtesse Jeanne de Constantinople, le jour du Vendredi-Saint 1206, en souvenir de la Passion, accordant la liberté à des prisonniers ; 4° les magistrats remettant, en 1248, à la comtesse Marguerite la rançon de son fils Guillaume alors prisonnier, avec le roi de France Saint-Louis, pendant la 7e croisade ; 5° retour des milices yproises après la bataille de Grœningue, dite des Eperons d'Or, en 1302 ; 6° la peste d'Ypres en 1347 ; 7° le mariage et le banquet nuptial de Mahaut, comtesse de Flandre avec Mathieu, duc de Lorraine, en 1314 ; 8° le siège d'Ypres par les Anglais, en 1383, etc., etc.

Tous ces chefs-d'œuvre sont anéantis, ô kultur - et seule la carcasse mutilée et noircie de l'immense bâtisse surgit, décharnée au milieu d'un amas informe de débris, mais d'autres merveilles ont été également détruites qui faisaient une couronne d'art incomparable à ce puissant témoin des fastes communales, je veux dire le Nieuwerck, la Cathédrale et la Boucherie.

JEAN FRANÇAIS.

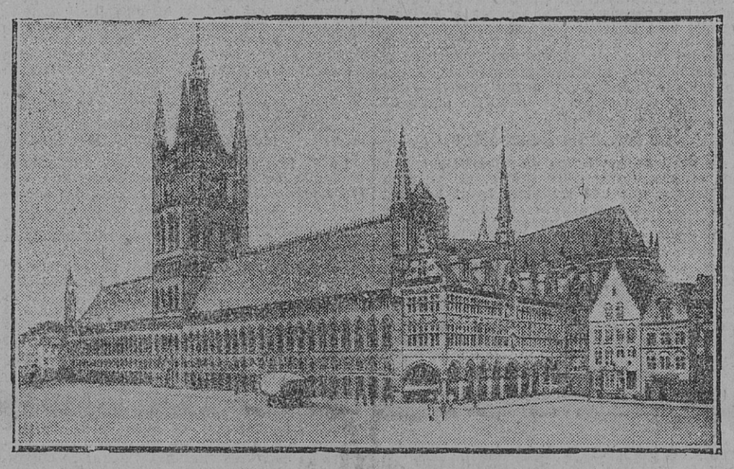

La célèbre Halle aux Drapiers et le Beffroi d'Ypres avant leur destruction par les Barbares

LA GUERRE

Les troupes anglaises progressent dans la région du Nord

La flotte française reprend le bombardement des Dardanelles. - Les forts de Smyrne réduits par l'escadre anglaise

Paris, 11 Mars.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Ils se sont entretenus de la situation diplomatique et militaire.

Communiqué officiel

Paris, 11 Mars.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

L'attaque anglaise d'hier a enlevé deux mille cinq cents mètres de tranchées en avant de Neuve-Chapelle, et le village lui-même, puis a progressé dans la direction d'Aubers jusqu'au moulin du Pietre, et dans la direction sud-est jusqu'aux lisières nord du bois du Biez, c'est-à-dire de deux kilomètres environ au delà de Neuve-Chapelle. L'artillerie allemande a peu tiré.

Pour le reste du front, rien à ajouter au communiqué d'hier soir.

Rumeurs de paix à Washington

Les financiers américains croient qu'avant la fin de l'été les alliés pourront dicter leurs conditions.

Londres, 11 Mars.

On mande de Washington au « Morning Post » que, selon un bruit qui circule, M. Palmer, député démocrate bien connu, prononcera prochainement plusieurs discours sur la paix internationale, où il exprimera les idées du président Wilson qui pourront inciter le président le gouvernement à tenter un nouvel effort dans le but de faire accepter ses bons offices pour terminer la guerre.

A la Maison-Blanche cependant, on ne confirme pas ce bruit.

En attendant, les cercles financiers sont enclins à y trouver la raison de la fermeté de la bourse. En raison des rumeurs de paix qui circulent, les boursiers qui parlaient tristement de partie remise à deux ans sont maintenant confiants dans le succès des alliés. Ils croient qu'avant la fin de l'été l'Allemagne sera forcée d'implorer la paix. On fait ressortir sa situation financière, et surtout le passif énorme des banques qui n'est représenté par aucun actif liquide.

Les intrigues de von Bulow en Italie

Elles touchent à leur conclusion. — Une dernière manœuvre. — La théorie des compensations. — Les intérêts de l'Italie seront-ils sacrifiés par les neutralistes ?

Milan, 11 Mars.

La sirène de la villa Malta, comme on l'appelle à Rome, a fait preuve, depuis trois mois, d'une activité fébrile ; M. de Bülow a tout fait pour détourner l'Italie de ses véritables aspirations nationales. Y a-t-il réussi ? Voilà la question. Mais le diplomate ne se tient pas pour battu. Il continue. Il a réussi à poser et à faire discuter la question des compensations à accorder à l'Italie en échange de sa neutralité. Et par-là il a donné de la force aux neutralistes.

Aujourd'hui, il se rend compte de l'importance du fait nouveau qui vient de se produire : le forcement des Dardanelles. Et il précipite son action.

D'après l'*Agenzia Nazionale della Stampa*, M. de Bülow serait parti pour Vienne afin d'exposer au gouvernement autrichien la situation exacte, qui semble se modifier à l'égard de l'Italie. Il est d'accord avec le baron Macchio, ambassadeur d'Autriche, qui prépare un rapport très détaillé sur les faits diplomatiques. Dans celui-ci, il serait proposé, comme conclusion, que l'Autriche fasse des avances claires et satisfaisantes à l'Italie en vue de concessions territoriales, susceptibles d'être évaluées par le gouvernement italien pour le décider à une action ou au maintien de sa neutralité.

Bülow appuierait les considérations de ce rapport. Il aurait même dit :

« L'arrivée des alliés à Constantinople ouvre une ère nouvelle dans l'histoire, et qui oblige la Germanie à intensifier ses efforts de guerre, mais de laquelle on ne saurait ignorer l'importance. »

D'autre part, et parallèlement à cette attitude de Bülow, l'*Idea Nazionale* signale dans les cercles officiels des manœuvres obscures qui semblent faites pour préparer ce fait : la guerre de l'Italie contre l'Autriche ou une action quelconque destinée à réaliser quelques-unes des aspirations nationales formulées par les interventionnistes, sinon d'accord avec la Germanie, du moins avec la tolérance de l'Allemagne.

On ne parle rien moins que de l'exécution du programme amplifié de Giolitti pour obtenir quelque compensation au préjudice de l'Autriche, avec le bienveillant appui de l'Allemagne. Et l'on parlerait même de Trieste cité libre.

Un fonctionnaire très influent de la Consulta aurait, d'après l'*Idea Nazionale*, affirmé, en parlant des rumeurs relatives à un accord italo-germanique, que cela l'étonnait beaucoup, parce que l'on pouvait, au contraire, croire comme nécessaire une guerre contre l'Autriche, mais aussi contre l'Italie.

L'*Idea Nazionale* ne croit pas à cette nécessité. Elle affirme que le gouvernement joue avec les aspirations du pays, et que s'il prend une décision conforme à celles-ci, ce ne sera que contraint par l'opinion publique.

Le *Secolo*, tout en s'émouvant des manœuvres de M. de Bülow, ne pense pas que le gouvernement cède à ses suggestions, car ce serait une trahison que le roi et les ministres ne voudraient pas commettre.

« Nos revendications dans l'Adriatique, dit le grand organe milanais, ne doivent pas être effacées par celles que nous avons à faire valoir dans le Levant, et elles doivent, pour le premier cas, être complétées en comprenant Trieste et Pola, sinon elles sont inopérantes. »

Et partout on considère la situation comme très grave. — B.

La Guerre en Orient

Le Bombardement des Dardanelles

La flotte française reprend les opérations

Athènes, 11 Mars.

Une dépêche de Tenedos annonce que le bombardement des Dardanelles a été repris violemment, hier, principalement par la flotte française.

Le brouillard empêche de constater les effets du bombardement du mont du Prophète, mais les ripostes de l'artillerie turque faiblissent visiblement.

La réouverture des détroits libérera de nombreux navires

Paris, 11 Mars.

Le Lloyd français dit que la réouverture des Dardanelles, qui peut être attendue d'ici peu, aura pour résultat de rendre à la navigation le grand nombre de navires qui furent enfermés dans la mer Noire lors de l'entrée en guerre de l'empire turc.

La part qui revient à chaque pavillon, non compris les bâtiments austro-allemands, serait la suivante : pavillon anglais, 11 navires ; russe, 27 navires ; belge, 5 navires ; français, 6 navires ; grec, 2 navires, italien, 9 navires, roumain, 10 navires, danois, 3 navires ; suédois, 2 navires ; hollandais, 1 navire, bulgare, 1 navire.

Parmi les navires français se trouvent l'*Equateur*, l'*Oxus* et le *Portugal*, appartenant aux Messageries Maritimes, qui se réfugièrent dans le port de Nicolaïeff.

Deux cuirassés ont passé la nuit dans les Dardanelles

Athènes, 11 Mars.

Des télégrammes reçus de Tenedos annoncent que deux gros cuirassés ont, pour la première fois, passé la nuit à l'intérieur des Dardanelles, protégeant et éclairant les opérations des bateaux chargés de relever les mines.

Le bombardement des forts de Smyrne

Toutes les batteries turques, sauf deux, ont été réduites au silence

Londres, 11 Mars.

On mande d'Athènes, 8 courant, au *Morning Post* :

Notre flotte, dans le golfe de Saros, a reçu le renfort de deux nouveaux cuirassés, dont l'un du type *Queen-Elisabeth*.

Dans le golfe de Smyrne, toutes les batteries turques, sauf deux, ont été réduites au silence. Toutes les mines ont été enlevées.

L'attitude de la Grèce

Les menaces allemandes font rire

Genève, 11 Mars.

Les journaux suisses se divertissent de la menace de l'Allemagne qui aurait fait savoir à Athènes qu'aussitôt engagée l'action de la Grèce contre la Porte, elle déclarerait la guerre au royaume hellénique. Comment s'y prendrait-elle, se demande la presse helvétique ? Les frontières du royaume hellénique sont séparées de l'empire austro-hongrois par la Serbie, qui n'est pas franchissable, l'événement l'a prouvé. Il resterait donc à l'Allemagne la ressource d'expédier en Orient ses terribles cuirassés, mais cette flotte a pris, à Kiel, ses quartiers d'hiver... et d'été, probablement.

Le geste du roi Constantin a fait tout au plus gagner du temps

Londres, 11 Mars.

Le *Daily News*, dans un article, commente les rumeurs relatives à la prochaine décision de l'Italie.

Il dit que, sans doute, la crise grecque en a retardé les développements, mais qu'il se

pourrait bien que M. Venizelos revînt au pouvoir. Le geste du roi Constantin a fait, tout au plus, gagner du temps, mais il se peut que ce retard soit de peu d'importance.
Chaque fort démoli aux Dardanelles est un avertissement et un appel à l'action.

Un complot se tramait contre le roi Constantin

Bucarest, 11 Mars.

On apprend de Sofia que, à Athènes, la police a arrêté le repris de justice Athanase Coutzoire, rentré de l'Epire, où il était chef de bande. Il est accusé d'avoir préparé un attentat contre le roi Constantin.

L'équipée turque

— *Communiqué officiel* —

Pétrograde, 11 Mars.

L'état-major de l'armée du Caucase fait le communiqué officiel suivant :

Le 9 mars, dans la région au delà du Tchorokh, nos troupes ont enlevé deux canons aux Turcs.

Dans le combat qui eut lieu dans la direction d'Azebridjan, nous avons enlevé aux Turcs un canon et trois caissons.

On ne signale aucun changement sur les autres fronts.

Les Russes ont incendié les réserves de houille de la Turquie

Pétrograde, 11 Mars.

Dans le bombardement du port et de la région de Zongouldak, les Russes ont incendié des quantités de houille considérables.

On dit même que la Turquie serait de ce fait menacée de manquer de charbon.

Les Allemands continuent le chemin de fer allant vers l'Egypte

Londres, 11 Mars.

On mande d'Alexandrie au *Morning Post* qu'un vapeur italien venant de Syrie a signalé que les Allemands construisent toujours le chemin de fer se dirigeant vers l'Egypte. L'armée principale est concentrée à Jérusalem, à Gaza, à Hébron, à Bersheba. On ne permet à personne de débarquer en Syrie.

En Allemagne

— *Communiqué officiel allemand* —

Paris, 11 Mars.

Les communiqués officiels allemands ne brillent généralement pas par l'exactitude, mais ce dernier, relatif aux opérations qui se poursuivent en Champagne, tend évidemment à établir le record de l'invraisemblance et de la fantaisie. Qu'on en juge :

En y comprenant les combats signalés aujourd'hui et récemment, la lutte en Champagne est arrivée à un point tel qu'aucun mouvement ultérieur ne saurait en modifier l'issue finale.

Ainsi qu'on l'a annoncé le 17 février, la bataille avait pour objet d'alléger, sans compter les sacrifices, la forte pression exercée contre les Russes dans la région des lacs de Mazurie et de faire une trouée, avec Vouziers pour objectif immédiat. L'issue de la bataille mazurienne montre que ce désir n'a pas été réalisé, et que, de plus, les tentatives de trouée ont entièrement et piteusement échoué.

Les Français, en dépit de tous leurs communiqués, n'ont réussi, en aucun point, à gagner même le plus mince avantage. Nous devons ce résultat à la conduite héroïque de nos troupes, à la ténacité, à la perspicacité de leurs chefs, et surtout aux généraux von Einem, Riemann et Fleck.

Au cours des combats de jour et de nuit, ininterrompus depuis le 16 février, les Français ont jeté successivement contre nous six corps d'armée au grand complet, soutenus par d'énormes masses d'artillerie lourde, qui ont lancé plus de 100.000 projectiles en 24 heures contre notre front, que défendaient deux faibles divisions rhénanes.

Les troupes rhénanes, avec quelques bataillons de la Garde, et certains autres détachements envoyés à leur aide, ont, non seulement résisté aux attaques de troupes six fois supérieures en nombre, mais les ont prévenues souvent par de vigoureuses contre-attaques. Quoique, sur ce point, notre action ne fût que défensive, nous avons fait prisonniers 450 Français non blessés, dont 35 officiers.

Nos pertes, étant donnée la bravoure de l'ennemi, ont été naturellement élevées. Elles dépassent même celles que subirent toutes nos troupes dans la bataille des lacs de Mazurie, mais elles n'ont pas été inutiles. Les pertes des Français ont été au moins triples des nôtres ; elles sont évaluées à 44.000 hommes (!).

Le front allemand en Champagne est plus ferme que jamais. Les efforts des Français n'exercent aucune influence sur la situation à l'Est.

La bravoure allemande vient d'écrire une nouvelle page de gloire qui fait le digne pendant de celle qu'elle a écrite dans les lacs mazuriens.

Au Reichstag

Amsterdam, 11 Mars.

A l'ouverture du Reichstag, le président a dit :

De l'ouest des Vosges à la Manche, et de l'est de la Baltique en Bukovine, nos armées et celles des Autrichiens se dressent comme un mur de fer et d'acier. Au sud, la brave armée ottomane garde les Dardanelles que la flotte anglo-française, supérieure en nombre, tente vainement de conquérir. Elle menace le canal de Suez et l'Egypte, devenue la proie de l'Empire britannique. L'Allemagne riposte par ses sous-marins, dont les équipages ont donné de nombreuses preuves de bravoure et d'héroïsme. L'Allemagne ne sera pas conquise par la famine. Nos ennemis se sont mépris sur notre puissance économique, ils ne se sont pas rendu compte de notre forte organisation, de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie, de l'unité de notre nation et de la ferme volonté que nous avons d'être victorieux. Nos sacrifices sont gigantesques, mais des champs de bataille détrempés par le sang s'élèvera une paix durable, qui donnera à notre grande patrie bien aimée une nouvelle puissance florissante.

Le secrétaire d'Etat allemand Helferich a déclaré que le budget s'équilibrait avec treize milliards, soit quatre fois plus que le budget le plus considérable qui ait été établi jusqu'ici. M. Helferich a déclaré que le projet actuel visait seulement à obtenir l'approbation constitutionnelle requise. Pour l'année budgétaire qui vient, il n'y aura pas de projet détaillé pour l'Armée, pour la Marine et pour les Colonies. On maintiendra simplement l'amortissement systématique de la dette impériale avec 68 millions. Plus tard, on prendra des mesures pour amortir la dette de la guerre.

« Nous ne manquerons pas, dit M. Helferich, de rendre nos ennemis responsables des dommages causés par la guerre qu'ils ont complotée si légèrement. L'année financière donnera probablement un excédent de 38 millions. »

Le secrétaire d'Etat a demandé au Reichstag un nouveau crédit de guerre de dix milliards, pour assurer les frais de la guerre jusqu'à l'automne prochain. M. Helferich a ensuite exposé la situation financière générale résultant de la guerre.

En concluant, M. Helferich a fait un tableau magnifique de la supériorité financière de l'Allemagne. Il a déclaré que le phénomène économique le plus remarquable est la façon dont l'Allemagne s'accommode de la situation nouvelle qui lui est faite.

Nos forces productives suffisent pour maintenir le ravitaillement et l'activité du peuple. L'abnégation, la puissance d'adaptation du peuple allemand, ont créé une machine de guerre unique et invincible. On ne réussira point à nous priver de souffle par une politique essayant de nous affamer et de nous étrangler. Une paix honorable viendra apporter une ample réparation pour tous les sacrifices qui sont faits. L'avenir est à nous.

Après le discours de M. Helferich, qui a été fortement applaudi, le député socialiste Haase a parlé en faveur de l'abrogation des lois d'exception pendant la guerre. Il a préconisé une paix permanente qui ne peut être atteinte si un peuple fait violence à un autre et seulement si les peuples échangeaient paisiblement leurs trésors intellectuels.

Le ministre Delbruck a répudié la déclaration de M. Haase comme étant de nature à créer l'impression à l'étranger qu'il existait des lois d'exception en Allemagne. Il a déclaré que le gouvernement impérial, ainsi que les Etats confédérés, ont pu constater que, pendant la guerre, tous les partis étaient d'accord, mais les partis devaient également se fier au gouvernement. Alors, nous sera assurée la victoire qui nous permettra de recueillir, sans aucune contestation, les fruits de nos efforts.

Le budget a été renvoyé à la Commission et le Reichstag s'est ajourné au 18 mars.

A la Diète prussienne

Bâle, 11 Mars.

La *Gazette de Cologne* annonce que, contrairement à l'avis du gouvernement qui proposait un ajournement au 23 novembre, la Diète prussienne a décidé de reprendre ses séances fin mai.

Selon le même journal, la Commission du budget de la Diète a voté les crédits pour l'établissement d'une troisième et d'une quatrième voies ferrées entre Berlin et Luckenwalde et entre Hamm et Wiensdorff (Hanovre).

Dans les Flandres

Les soldats allemands désertent ou se tuent

Paris, 11 Mars.

Outre les cas de désertion qu'on signale constamment, dit *Excelsior*, des morts tragiques de soldats allemands, qui en ont assez de la discipline, se produisent depuis quelque temps.

Il y a quelques semaines, près de Thuin, quatre soldats du landsturm se sont jetés du haut d'un pont dont ils avaient la garde. Un ouvrier belge, voulant sauver un de ses ennemis, sauta dans le fleuve pour aller à son secours. Malheureusement, il se noya et deux cadavres furent repêchés le lendemain matin.

Des habitants de Dinant, qui sont allés en Hollande, racontent d'autre part qu'à l'écluse de Tailfaire, près de Namur, on a retiré dernièrement 68 cadavres de soldats teutons qui se seraient noyés volontairement, désespérés d'être envoyés au feu.

Les Allemands redoutent un débarquement des troupes anglaises

Amsterdam, 11 Mars.

Le *Maasbode* apprend de l'Ecluse que les Allemands prennent des mesures contre un débarquement possible de troupes anglaises sur la côte belge. La garnison de Knoke est maintenant de 2.000 hommes, celle de Heyst de 4.000 à 5.000 hommes. Les ouvriers allemands occupés à des travaux de défense ont reçu l'ordre de rejoindre le front dans le milieu du mois.

Le même journal apprend d'Eindhoven que tous les villages de la Campine sont maintenant occupés par des troupes du landsturm bavarois. Les précédentes garnisons sont parties pour Malines où règne une grande détresse. Sur 34.000 habitants, 29.000 doivent être nourris par les autorités.

Le brillant succès de l'armée anglaise

Londres, 11 Mars.

Le correspondant du « New-York Herald » sur le front donne quelques détails sur le brillant succès remporté par l'armée anglaise, et relaté par le communiqué français.

L'infanterie britannique, appuyée d'une façon splendide par l'artillerie française, avança et, grâce à une charge furieuse et ininterrompue, rejeta les Allemands en désordre.

L'ennemi tenta en vain de se maintenir dans le village de Neuve-Chapelle, à l'est de la route d'Estaires à La Bassée, mais, après une fusillade nourrie, les Anglais procédèrent à une irrésistible charge à la baïonnette, et les soldats du kaiser, en déroute, furent dispersés de tous les côtés.

En Angleterre

A la Chambre des Communes

Londres, 11 Mars.

A la Chambre des Communes, le sous-secrétaire pour les Affaires Etrangères annonce que, par déférence pour le désir exprimé par le pape, le gouvernement allemand a accepté l'échange réciproque des prisonniers civils et des soldats devenus impropres au service armé.

Un député demande si, en raison de la situation des intérêts futurs de l'Angleterre, de la France et de la Russie, communication peut-être faite des termes de l'Alliance franco-russe de manière à faire connaître au peuple anglais l'étendue des engagements auxquels la nation a à faire face.

Le sous-secrétaire pour les Affaires Etrangères répond que les engagements du gouvernement résultent de l'alliance contractée avec la France et la Russie le 5 septembre 1914, ils ont été publiés et suffisent pour le but de la guerre actuelle. Pour les autres engagements, dont a parlé l'auteur de la question, et que l'Angleterre pourrait souscrire, il sera temps de s'en préoccuper lorsque la guerre aura diminué d'intensité et qu'il sera loisible d'étudier la question.

M. Lloyd George développe un projet tendant à modifier la loi sur la défense du royaume.

La loi conférait déjà à l'Etat le contrôle sur toutes les usines et manufactures fabriquant du matériel de guerre. Le nouveau projet étend ce contrôle de l'Etat à toutes les usines qui, ne fabriquant pas actuellement du matériel de guerre, ont un outillage qui leur permettrait d'en fabriquer.

L'Etat pourra utiliser ainsi beaucoup de ces usines, notamment pour fabriquer des munitions.

Cette intervention de l'Etat constituerait un cas de force majeure déliant le manufacturier des obligations qui résulteraient des contrats privés antérieurs. L'Etat verserait à ces manufacturiers une somme égale à la moyenne de leurs bénéfices de trois dernières années, plus un quart des bénéfices éventuels excédant cette moyenne. Les trois autres quarts de cet excédent reviendraient à l'Etat, ce qui enlèverait aux travailleurs l'argument d'après lequel les manufacturiers réalisent de gros bénéfices de guerre auxquels les ouvriers ne participent pas.

Il est certain, dit M. Lloyd George, que des manufacturiers éprouveront de gros désagréments, mais en temps de guerre leurs affaires ne peuvent pas suivre leur cours normal. Il nous faut la victoire, et pour obtenir la victoire, chacun de nous doit se préparer à subir quelques désagréments, et même à faire des sacrifices.

En France, Messieurs, l'armée française bombarde des villes françaises, des villages français, détruit des propriétés françaises, et cependant aucun Français ne réclame d'indemnités. Voici ce qui se passe, en France, Messieurs. J'étais en France en septembre et en octobre, et j'ai observé le fait, c'est ainsi que l'on agit quand le pays est envahi et c'est parce que nous, Anglais, ne souffrons pas de l'invasion, que nous pouvons discuter ces choses avec calme. Eh ! bien, il s'agit pour notre pays d'une question de vie ou de mort. Il est donc essentiel que nous puissions augmenter énormément notre production de munitions de guerre. L'intérêt national est infiniment supérieur aux désagréments que peuvent avoir à supporter quelques particuliers.

M. Lloyd George espère que ceux d'entre les manufacturiers qui perdront ainsi des bénéfices qu'ils auraient pu retirer de l'exécution de quelques commandes, sauront en faire le sacrifice.

Le gouvernement, ajoute le chancelier de l'Echiquier, ne proposerait pas de semblables mesures sans une nécessité d'une extrême urgence. Nous donnerons certainement des indemnités aux manufacturiers dont nous emploierons les usines et le matériel, mais il ne faut pas exagérer.

La guerre des blocus

LE BLOCUS DE L'ANGLETERRE

Un sous-marin allemand coulé par un contre-torpilleur anglais

Londres, 11 Mars (officiel.)

Des détails complémentaires reçus par l'Amirauté, il résulte que ce n'est pas le sous-marin allemand « U-20 », mais l' « U-12 », que le contre-torpilleur anglais « Ariel » a coulé, après l'avoir éperonné.

L'équipage comprenait 28 hommes. Dix d'entre eux, qui avaient échappé à la mort, se sont rendus.

Onze sous-marins allemands ont été perdus depuis le 18 février

Londres, 11 Mars.

Le « Daily Mail » apprend de Copenhague à la date du 10 mars, que le bruit court dans les cercles allemands que onze sous-marins ont été perdus depuis le 18 février.

Officiellement, on admet la perte de quatre de ces engins, mais on n'a pas eu de nouvelles des autres depuis trois semaines.

Un bateau de pêche français coulé par un sous-marin

Newhaven, 11 Mars.

Le capitaine et les seize hommes d'équipage du bateau pêcheur *Gris-Nez*, de Boulogne, ont débarqué ce matin à Newhaven.

Le *Gris-Nez*, en compagnie de deux autres barques de Boulogne, se rendait sur les lieux de pêche, quand, se trouvant, hier, vers trois heures de l'après-midi, à vingt milles ouest-sud-ouest de Beachy-Head, il vit émerger un sous-marin allemand. Ce sous-marin signala à l'équipage du *Gris-Nez* de prendre place à bord d'une barque anglaise qui se trouvait aux environs, mais avant que l'équipage pût mettre ses deux canots à la mer, le navire allemand commença à tirer sur le *Gris-Nez*, causant de si graves dégâts à un canot que, lorsque celui-ci fut mis à la mer, les matelots qui l'occupaient éprouvèrent les plus grandes difficultés pour le maintenir à flot et furent obligés de passer dans le 2e canot.

Les chaudières du *Gris-Nez*, probablement atteintes par des obus, firent explosion.

A cinq heures, apercevant un grand vapeur qui arrivait de l'Est, le sous-marin allemand disparut en plongée.

Dès le débarquement de l'équipage du *Gris-Nez*, le consul français à Newhaven s'est occupé de le rapatrier.

L'Italie et la Grèce marcheront aux côtés des alliés

Londres, 11 Mars.

On mande de Washington au « Daily Telegraph » qu'un grand nombre de diplomates croient fermement à Washington que l'Italie et la Grèce entreront en guerre aux côtés des alliés.

Un personnage important, dont le nom ne peut être révélé, a dit au correspondant du « Daily Telegraph » que depuis nombre de mois le gouvernement italien a négocié des achats de fournitures, et que tout est prêt en ce qui concerne ses agents.

La Guerre aérienne

Encore un Zeppelin disparu !

Londres, 11 Mars.

On mande de Copenhague, aux journaux anglais :

On annonce officiellement, de Berlin, qu'un zeppelin, qui survola Calais, le 5 mars, à 10 heures du matin, puis se dirigea du côté de Boulogne, n'a pas reparu depuis.

Pendant la nuit du 5 il y eut du brouillard sur la Manche.

Les aviateurs alliés rendent la vie intenable à Ostende

Amsterdam, 11 Mars.

Le correspondant du *Tyd*, à l'Ecluse, annonce qu'à Ostende les conditions de vie deviennent pires de jour en jour, en raison des raids aériens qu'effectuent les aviateurs alliés. Il ajoute que la gare maritime d'Ostende serait toujours debout.

La raison de ces raids, selon le correspondant, est qu'Ostende sert de base aux sous-marins.

L'hôtel de la Couronne, où les officiers supérieurs allemands se reposaient, est fermé à cause de nombreuses bombes qui tombent dans ses environs immédiats.

Quelques villas des boulevard sont également endommagées. Il est interdit à la population de quitter la ville et d'entrer dans la zone prohibée. Les ponts sont gardés.

Chute mortelle en mer d'un aviateur anglais

Paris, 11 Mars.

Le correspondant du *New-York Herald*, à Londres, annonce que le sous-lieutenant aviateur Thetiheb, parti, hier, de Eastbourne-Sussex, est tombé dans la mer d'une hauteur de 250 mètres.

Un bateau est parti à son secours, mais n'a pu recueillir que son cadavre.

NOUVELLES DU FRONT

La prise du fortin de Beauséjour

Paris, 11 Mars. *(Officiel.)*

Depuis le 6 février, une action continue est engagée en Champagne. Les communiqués quotidiens en ont relaté le développement et la progression.

La pression très violente exercée sur les lignes de l'ennemi a contraint celui-ci à engager sur ce point du front des forces nombreuses, prises sur les réserves d'autres secteurs et à y faire de grosses dépenses de munitions.

Ces combats incessants, où ont été décimées quelques-unes des meilleures unités de l'armée allemande, ont interdit à nos adversaires tout transport de troupes et de projectiles vers le front oriental.

Parmi de très nombreux faits d'armes, la prise du *fortin de Beauséjour* n'est pas le moins brillant. L'infanterie coloniale, à qui en revient l'honneur, y a fait preuve d'une ardeur et d'un esprit de sacrifice digne de ses glorieuses traditions.

Le fortin de Beauséjour

Au nord de la ferme de Beauséjour, sur une croupe, entre deux ravins, la position allemande, que nos troupiers avait baptisée le *Fortin*, était constituée par un ensemble de tranchées échelonnées en profondeur.

Au saillant était organisé un véritable petit fort ; en arrière, deux lignes de tranchées, s'étageant sur les pentes de la butte, permettaient des feux étagés. De longs boyaux faisaient communiquer le fortin en arrière avec un inextricable fouillis de tranchées servant de places de rassemblement aux troupes chargées de nous contre-attaquer.

La première attaque

Une première attaque fut tentée sur le fortin par un bataillon d'infanterie coloniale, le 23 février.

Après une préparation d'artillerie très intense, les compagnies d'assaut pénétrèrent dans la première ligne de tranchées du saillant. L'ennemi essaya de les refouler en les inondant de bombes et de grenades.

Six contre-attaques, dont trois très violentes, furent lancées sur nos lignes, mais les Allemands durent reculer avec de lourdes pertes.

Vers minuit, ils attaquèrent en formations très denses. Notre feu anéantit, en quelques instants, la valeur d'un bataillon.

A l'aube, nous nous maintenions toujours dans les tranchées conquises, et nous nous apprêtions à poursuivre nos progrès lorsque l'ennemi lança sur les deux tranchées du saillant une attaque d'une extrême violence. Les Allemands s'avancèrent en hurlant et en jetant des grenades.

Une défense héroïque

Les marsouins reçurent bravement l'avalanche. Le lieutenant Raynal, monté sur le parapet, exhortant les hommes à l'imiter et à charger, est bientôt blessé à l'œil et au ventre. Il continue à diriger la défense jusqu'au moment où il tombe, épuisé.

Le sous-lieutenant Cazeau réussit à monter sur le parapet, après avoir établi un barrage dans le boyau, où il met quelques hommes énergiques. Il charge avec une section, mais il a fait à peine quelques pas qu'il est traversé de part en part et tombe. Alors, il se fait mettre face à l'ennemi et, pendant que la mitraille fait rage, il maintient ses hommes autour de lui, chantant à haute voix : « Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau ! »

Mais le barrage établi dans le boyau va céder. Les survivants battent en retraite. Le lieutenant Cazeau ne parle plus, les hommes le croient mort.

Le soldat Simon traîne alors son corps par les pieds pendant 900 mètres, à travers les balles et la mitraille du canon-revolver, et ramène son officier dans nos lignes.

Dans le boyau, les Allemands arrivent nombreux à la baïonnette, trouvant devant eux le soldat Juy et lui crient de se rendre. Il est seul. Tous ses camarades sont tombés autour de lui, tués ou blessés d'éclats de grenades. Il répond en ajustant les Allemands, les tient en respect par son feu, en tue six.

Blessé au bras d'un coup de baïonnette, dans un corps à corps avec un septième adversaire, il le tue, reçoit un coup de sabre d'un officier ennemi, qu'il blesse grièvement, et se replie ensuite sur le boyau du fortin.

Le capitaine Poirier veut se reporter en avant, mais un éclat de bombe l'atteint au visage, et il tombe, la face à terre. Se relevant, par un sursaut d'énergie, il saisit un fusil, se défend à coups de crosse et de baïonnette, tuant plusieurs ennemis ; mais un deuxième projectile vient l'atteindre. Il tombe de nouveau. Les Allemands s'avancent en masse de tous côtés, empêchant les hommes — une poignée — de reprendre leur capitaine.

Les mitrailleuses qui se trouvaient dans le fortin ont été broyées par les obus, sauf une pièce que le sergent Gazeilles, blessé grièvement au bras droit, emporte sur son dos.

Le lieutenant Lelong, commandant un des sections de mitrailleuses, déjà blessé, voyant la position perdue, sort son revolver, dit aux homme qui l'entourent : « Je vais vous faire voir comment meurt un officier français », se précipite sur les Allemands, en abat plusieurs, et tombe percé de coups.

Les derniers survivants battent en retraite.

Malgré l'extrême fatigue occasionnée par la marche pénible dans les chemins défoncés, et par l'attente pendant dix heures consécutives sous les obus, enlisées dans la boue des boyaux et des tranchées, quatre compagnies s'étaient héroïquement battues pendant 15 heures, soutenant victorieusement six contre-attaques violentes, les dernières à l'effectif d'au moins deux bataillons.

L'attaque est reprise

Le 27 février, deux bataillons d'infanterie coloniale reprirent l'attaque après une violente préparation d'artillerie. L'un des bataillons enleva d'un seul élan l'une des tranchées du saillant. Les défenseurs furent tués à coups de baïonnette, et l'organisation de la position fut immédiatement entreprise.

L'autre bataillon, traversant la tranchée de première ligne, s'installa dans la deuxième tranchée, et parvint dans un élément de la troisième ligne. Il subit de lourdes pertes.

L'amoncellement des cadavres allemands dans les tranchées montre combien âpre fut la lutte.

Contre-attaques allemandes

Dès la tombée de la nuit, les contre-attaques allemandes se succèdent. Quatre retours offensifs sont repoussés avec l'aide de l'artillerie. Les abords des tranchées sont jonchées de cadavres ennemis. Devant ce champ de morts, les assaillants hésitent. A la lueur des fusées qu'ils lancent, on voit leurs officiers et leurs gradés frapper les hommes et les menacer du revolver.

Solidarité d'armes

Une compagnie d'infanterie de ligne est envoyée en renfort pour soutenir les bataillons engagés, et reçoit l'ordre de contre-attaquer pour contenir l'ennemi. Voyant les fantassins partir, les marsouins, qui travaillent à retourner et à démolir les boyaux, s'élancent avec eux. Certains ne prennent même pas le temps de saisir leurs armes. La pioche à la main, ils chargent les Allemands, et en assomment un bon nombre. L'ennemi se replie.

La fusillade, qui avait duré toute la nuit, faiblit au matin. A ce moment, escomptant l'écrasement des défenseurs, après une nuit de combat, l'ennemi lance deux compagnies sur les tranchées. Cette contre-attaque, prise sous le feu combiné de l'infanterie et de l'artillerie, est arrêtée en un instant.

Le bombardement

Les Allemands renoncent alors à reprendre le fortin de vive force. Ils couvrent nos soldats de bombes et de grenades, et entreprennent un bombardement systématique de la position.

Le feu de l'artillerie allemande atteint une intensité effroyable. Les projectiles de gros calibre : 105, 210, pleuvent sur les tranchées et boyaux, faisant de nombreuses victimes, mais chacun demeure à son poste. Les hommes déclarent à leurs officiers : « Nous mourrons tous avec vous ici ».

Cette attitude suffit à elle seule à empêcher les Allemands de sortir de leurs boyaux où ils attendent, groupés, la baïonnette haute, que nous évacuions la position.

A la nuit, le bombardement cesse. L'ennemi n'ose plus contre-attaquer. Le fortin est à nous.

Les coloniaux sont relevés

Dans la nuit, l'infanterie coloniale fut relevée par les troupes de ligne qui occupaient les tranchées d'où était partie notre attaque. Depuis le début de l'action, d'émouvantes manifestations de solidarité s'étaient produites entre les marsouins et les fantassins chargés de les soutenir. Lorsque l'infanterie coloniale partit à l'assaut, il avait fallu toute l'autorité des officiers des régiments de ligne pour empêcher leurs hommes chargés de l'occupation de s'élancer avec leurs camarades. Un jeune soldat, profitant de la nuit, prit les vêtements d'un colonial blessé et combattit tout le jour.

En revenant grièvement blessé, il déclare qu'ayant eu quatre frères tués, il était content de les avoir vengés.

A LA CHAMBRE

L'interdiction du Commerce avec les Nations ennemies

Paris, 11 Mars.

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de **M. Paul Deschanel.**

Le projet relatif à l'appel de la classe 1916 sous les drapeaux est renvoyé à la prochaine séance.

L'examen du projet concernant le recensement de la classe 1917 est renvoyé à une date ultérieure.

L'interdiction du commerce avec les Austro-Allemands

M. Guernier, de l'Ille-et-Vilaine, a la parole sur le projet tendant à la ratification du décret du 27 septembre 1914 relatif à l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

MM. Briand et Ribot sont au banc du gouvernement.

L'orateur regrette que la ratification législative soit demandée pour un ensemble de mesures que la Chambre n'a pas toutes connues, et dont certaines sont contradictoires. Il craint des difficultés dans l'administration de la Justice, la continuation d'une incertitude dont nos commerçants ont déjà trop souffert, et enfin des abus d'ordre administratif dont pourront profiter des Austro-Allemands. Que les contrats avec ces étrangers conclus depuis la déclaration de guerre soient frappés d'une nullité d'ordre public, soit, mais pour les conventions antérieures à cette déclaration, la question n'est pas aussi simple.

M. Guernier dit que tout doit être fait pour permettre aux Français de se substituer définitivement, et non pas de façon précaire, à l'Allemand, son concurrent d'hier. Nous devons permettre à nos commerçants, à nos compagnies de transports, à nos compagnies de navigation, de s'engager en toute sécurité, sans avoir à craindre, pour l'avenir, aucune difficulté, ni aucun procès avec les Allemands qu'ils auront évincés.

M. Thomson fait remarquer que le gouvernement va plus loin que M. Guernier.

M. Guernier continue ses critiques. Il eût voulu voir généraliser plus complètement les séquestres. Il déplore que des étrangers ennemis aient conservé chez nous leur pleine liberté, et aussi que les établissements financiers n'aient pas été obligés de faire connaître la situation chez eux des comptes des étrangers.

L'orateur se réserve d'ailleurs de reprendre la défense des amendements qu'il avait présentés.

M. Lairolle demande au gouvernement quelques éclaircissements. Les opérations avec les nationaux ennemis lui paraissent devoir être absolument toutes interdites, et il craint que les mesures prises par le gouvernement ne soient pas de nature à assurer ce résultat. M. Lairolle montre que, dans l'état actuel des choses, certaines sociétés, dans lesquelles des Allemands ou des Autrichiens ont des intérêts considérables, pourront échapper à l'application de la loi. Il voudrait voir prises des mesures propres à empêcher que rien de nos ressources ne puisse aller à l'ennemi pendant la guerre. Des précisions sont nécessaires, et aussi des pénalités pour assurer le respect des décisions qui seront définitivement arrêtées.

M. Candace, lui aussi, réclame des précisions. Nos commerçants peuvent-ils faire des affaires avec, par exemple, une maison brésilienne dont les patrons sont, l'un Brésilien et l'autre Allemand ? L'orateur se refuse à l'admettre.

M. Caillaux pénètre dans la salle des séances. Il monte au fauteuil présidentiel pour saluer M. Paul Deschanel, et gagne aussitôt sa place habituelle, échange avec ses voisins immédiats quelques poignées de mains, prend le texte du projet soumis à la Chambre, le lit, suit la discussion pendant quelques secondes, va serrer la main de M. Briand au banc du gouvernement, traverse l'hémicycle et quitte la salle, où il n'est resté que cinq minutes.

M. Raoul Péret, président de la Commission du commerce, expose ainsi l'économie de la loi.

M. Lafont, au nom de la Commission de la législation civile, demande à la Chambre de passer à la discussion des articles.

Discours de M. Briand

M. Briand fait observer que M. Guernier apporte à la tribune un mélange de critiques et de compliments. Le garde des Sceaux ne veut retenir que les compliments (rires) car les critiques manquaient de précision.

M. Guernier. — Je les préciserai.

M. Briand. — L'opération des séquestres était infiniment compliquée et pleine de difficultés. Cependant, M. Guernier l'a reconnu, elle était inspirée d'un bon esprit. Elle a été heureuse. On ne peut regretter qu'une rigueur insuffisante, des lacunes, des fissures, qui appellent une série d'amendements. Il me faut d'abord expliquer les mesures prises.

Quand on fait la guerre, on la fait sur tous les terrains. Il nous était impossible de laisser l'ennemi poursuivre chez nous son activité économique, sous la protection de nos lois. (Très bien). Il fallait arrêter le commerce de nos ennemis, l'entraver, le paralyser, d'où le caractère prohibitif du projet. Mais, une fois l'activité économique de l'ennemi arrêtée, le séquestre s'imposait pour que les biens de nos ennemis constituassent, entre nos mains, un otage économique. (Très bien).

Ces biens ne devaient pas être liquidés. Notre otage s'en serait trouvé affaibli. (Applaudissements). En outre, il ne fallait pas que ces biens liquidés de façon hâtive, vinssent porter atteinte aux intérêts de nos nationaux. (Applaudissements).

La tâche était difficile, complexe. Les procureurs, les présidents de tribunaux, ont fait preuve, pour l'accomplir, d'un zèle au-dessus de tout éloge (très bien), et les séquestres, dans leur tâche ingrate, ont su faire litière de leurs intérêts habituels devant l'intérêt national. (Applaudissements).

L'opération n'a pas été parfaite, c'est indiscutable. Comment l'eût-elle été, étant donné le nombre des désignations faites par la préfecture de police, mais aussi par des particuliers dont, parfois, l'esprit de concurrence stimulait le patriotisme ? Des enquêtes ont été nécessaires, des lenteurs se sont produites. Pourtant, à l'heure actuelle, 8.000 maisons allemandes ou austro-hongroises sont sous séquestre.

M. Lauche. — Et combien de ces sequestres ont-ils été levés ?

M. Briand. — Je ne puis me prononcer que sur des faits précis ; faites m'en connaître. Oui, un certain nombre de séquestres ont été levés, par exemple dans des entreprises mixtes, quand les intérêts français y dominaient les intérêts étrangers, quand les Allemands avaient un monopole industriel, quand le séquestre aurait nui à la défense nationale ou qu'il aurait jeté sur le pavé un trop nombreux personnel français. Enfin, nous avons tenu à ce que la France ne dépassât, en aucun cas, les limites du droit, à ce que rien ne pût porter atteinte à son bon renom, à ce qu'elle restât dans son état de légitime défense.

Ceci étant, je ne puis critiquer les amendements de M. Guernier, car j'y retrouve les termes de mes circulaires. (Très bien ! et rires). Le séquestre s'imposait, mais il devait rester conforme aux principes du droit. Le domaine est assez vaste pour qu'on y fasse tenir les intérêts nationaux. Tenons-nous-y, avec le seul souci supérieur de la défense nationale. Des déclarations seront obligatoires, qui établiront l'étendue exacte des intérêts ennemis en France ; elles nous apporteront, avec un tableau du danger passé, une leçon pour l'avenir (applaudissements), et ce tableau rappelle à nos commerçants à ne pas compter surtout sur l'Etat (très bien) ; il leur permettra, enfin, d'organiser leur effort pour remettre la France économique entre les mains de la France. (Vifs applaudissements).

Déclaration de M. Thomson

M. Thomson, répondant à M. Candace, déclare qu'un Français opérant à l'étranger doit s'acquitter de ses engagements commerciaux ; il est certain que beaucoup de nos commerçants sont tributaires de commerçants à l'étranger ; eh bien ! le gouvernement veut que nos commerçants se débarrassent de ces liens. La lutte actuelle doit être poussée jusqu'au bout sur tous les terrains. Notre armée assurera notre indépendance nationale ; il faut que nos industriels et nos commerçants assurent notre indépendance économique. (Applaudissements.)

M. Pusch estime que la précision que vient de fournir M. Thomson est en contradiction avec les dispositions de la loi, qui s'appliquent à tous les Français.

M. Thomson répond que nos nationaux fixés à l'étranger sont obligés d'obéir à la législation des pays où ils résident.

M. Raoul Péret. — Distinguons : s'il s'agit de contrats conclus, depuis le 4 août, interdiction absolue ; s'il s'agit de contrats antérieurs à cette date, suspension pendant la guerre. Mais alors, nos commerçants seront poursuivis à l'étranger. Soit, mais il y a toujours intérêt à inscrire l'interdiction dans la loi. Si on réclame à un commerçant français, de façon impérative, l'exécution de ses contrats avec l'étranger, le texte ne jouera pas, voilà tout.

Vote des deux premiers articles

Le président donne lecture des articles 1 et 2.

ARTICLE PREMIER. — A raison de l'état de guerre, et dans l'intérêt de la défense nationale, tout commerce avec les sujets des Empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, ou les personnes y résidant, se trouve et demeure interdit.

De même, il est défendu aux sujets desdits Empires de se livrer directement, ou par personne interposée, à tout commerce sur le territoire français ou dans les pays de protectorat français.

L'interdiction portée aux paragraphes précédents s'étend à tous actes ou conventions quelconques relatifs à des biens mobiliers ou immobiliers. Cette interdiction a pour point de départ la date du 4 août pour l'Allemagne, et celle du 13 août pour l'Autriche-Hongrie. Elle produira effet pendant toute la durée des hostilités, et jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par décret.

ART. 2. — Sont nuls et non avenus, comme contraire à l'ordre public, tous les actes accomplis ou contrats passés en violation de la prohibition de l'article premier, soit en territoire français ou de protectorat français, par toutes personnes, soit en tous lieux par des français ou protégés français, avec des sujets des Empires d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie, ou des personnes y résidant.

Ces articles sont adoptés.

L'ARTICLE 3

L'article suivant est ainsi conçu :

ART. 3. — Pendant le temps prévu au paragraphe 4 de l'article 1er : est interdite ou déclarée nulle, comme contraire à l'ordre public, l'exécution au profit des sujets des empires d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie, ou de personnes y résidant, des obligations pécuniaires ou autres résultant de tous actes accomplis ou contrats passés, soit en territoire français ou de protectorat français, par toute personne, soit en tous lieux, par des Français ou des protégés français, antérieurement aux dates fixées à l'alinéa 4 de l'article 1er.

Dans le cas où l'acte ou contrat, visé à l'alinéa précédent, n'aurait encore reçu aucun commencement d'exécution, sous forme de livraison de marchandises ou de versement pécuniaire, son annulation pourra être prononcée par ordonnance, sur requête rendue par le président du tribunal civil. Seront seuls recevables à présenter cette requête, les Français, les protégés français et les nationaux des pays alliés et neutres.

Dans le cas où l'acte ou contrat a donné lieu à un commencement d'exécution, la résiliation pourra être prononcée dans les mêmes formes s'il est établi que l'exécution complète de l'acte ou contrat étant rendue impossible par l'état de guerre, il en résulte un dommage pour le demandeur.

M. Guernier développe un amendement tendant à éviter à nos commerçants tous conflits et tous procès en ordonnant la résiliation des contrats au profit de tous les Français qui en feront la demande. Il intervient surtout en faveur des compagnies de transports maritimes.

M. Failliot, rapporteur de la Commission du Commerce, puis M. Laffont, au nom de la Commission de législation civile, repoussent l'amendement.

M. Siegfried demande qu'on insère après le paragraphe 2 de l'article 3 la disposition suivante : « L'annulation ne s'appliquera pas aux simples mesures d'exécution et de régularisation, ni à la liquidation de contrats antérieurs. » C'est là, fait-il remarquer, une simple question d'honnêteté.

M. Raoul Péret, président de la Commission du Commerce, ne conteste pas que le paragraphe 3 de l'article 3 porte une atteinte très grave aux principes du Code civil. D'accord avec le gouvernement, il en demande cependant le maintien, car il est impossible de laisser les Français liés vis-à-vis des Allemands qui, eux, dans bien des cas, ne tiendront pas et du reste ne pourront pas tenir leurs engagements.

L'amendement **Guernier** est repoussé par 509 voix contre 9.

Le paragraphe premier est adopté après suppression des mots « soit en tous lieux par des Français ou des protégés français ».

M. Siegfried retire son amendement au paragraphe 2, après promesse qu'il aura pratiquement satisfaction.

Le paragraphe 2 est adopté.

M. Lafont demande la suppression du troisième paragraphe à partir des mots « dans le cas où l'acte a donné lieu à un commencement d'exécution.

Par 335 voix contre 200, la Chambre refuse de suivre M. Lafont.

Le paragraphe 3 est adopté ainsi que l'ensemble de l'art. 3 et les articles 4 (application de la loi, même s'il y a eu personne interposée), 5 (anciens sujets ennemis dénaturalisés, traités comme ceux qui n'ont jamais été naturalisés), 6 (interdiction de toutes conventions avec les nationaux ennemis) et 7 (lois spéciales prévues pour régler la question des brevets d'invention intéressant les nationaux ennemis).

A propos de l'article 8, **M. Siegfried** voudrait que nos commerçants puissent traiter avec nos nationaux ennemis, là où nous n'avons pas de représentants en nombre suffisant, en Amérique du Sud, par exemple, et notamment au Brésil pour le commerce du café.

L'amendement est écarté.

M. Beauregard profite de l'occasion qui lui est offerte pour montrer que le commerce français ne peut reprendre efficacement ses affaires, si le gouvernement continue d'apporter des entraves à sa liberté, s'il le gêne par des mesures de toute sorte, s'il persiste à se refuser, par exemple, à l'extension des ports libres et francs.

VOTE DE LA LOI

Les deux derniers articles 8 et 9 sont adoptés, ainsi que l'ensemble de la loi.

On adopte ensuite sans discussion, le projet ayant pour objet de compléter l'article 77 du Code pénal.

La séance est levée à 6 h. 10.

Séance demain, à 2 heures.

CHUTE MORTELLE D'UN ARTILLEUR

Nimes, 11 Mars.

M. Jacques-Prosper Rolland, âgé de 35 ans, de Vergèze (Gard), mobilisé au 38e d'artillerie à Nimes, a été trouvé mort hier matin sur la route d'Avignon, près du pont de Courbessac. Sa famille a été immédiatement prévenue.

Les constatations médico-légales ont permis d'établir que la mort de l'artilleur Rolland est due à un accident ; elle a été provoquée par une chute d'environ 4 mètres de hauteur et remontait à la nuit précédente.

Faux billets de banque

Fabriqués à Paris, ils étaient émis sur la Côte d'Azur

On arrête une femme et deux individus sur lesquels se trouve un Marseillais

Paris, 11 Mars.

Il y a quelque temps, la Banque de France procédait au change de billets de banque qui attirèrent l'attention du personnel. Ces billets, quoique reconnus bons, étaient cependant tachés.

On procéda à un examen minutieux d'où il résulta que ces taches suspectes provenaient d'acides de laboratoire.

La police judiciaire prévenue, chargea M. Niclausse, commissaire de police, de découvrir les coupables. M. Niclausse ouvrit une enquête qui le conduisit à une villa située en plein bois de Montfermeil.

Il fit cerner la maison par des agents de la Sûreté, puis, faisant irruption dans la villa, il procéda à une perquisition.

Il découvrit alors tout un attirail de photographies, de photogravures, de papier-report et de produits chimiques qu'utilisent ordinairement les fabricants de faux billets de banque.

Le délit était flagrant.

Il mit aussitôt en état d'arrestation Emile Brunet, 32 ans, originaire du Calvados, dessinateur-photographe ; Paul Darbon, né à Marseille, en 1893, ajusteur-mécanicien, et la maîtresse de ce dernier, Fernande Lingeser, née à Paris, en 1892.

Le trio a été envoyé au dépôt.

Les faux billets fabriqués à Paris par ces individus étaient émis sur la Côte d'Azur. Ici, le nombre des billets en circulation est peu élevé.

Conseil de Guerre de la 15e Région

Le Conseil de guerre de la 15e région s'est réuni hier matin, au fort Saint-Nicolas, sous la présidence du lieutenant-colonel Kervella.

A cette audience comparaissait un soldat des bataillons d'Afrique, Guillaume Rault, âgé de 26 ans. Ce soldat était inculpé de s'être rendu coupable d'injures et voies de faits envers deux maréchaux des logis de gendarmerie qui, de service à la gare Saint-Charles, lui réclamaient ses papiers.

Le soldat Rault, qui revient du front, a pris part aux combats de l'Yser, de la Maison du Passeur et de Dixmude, où il a reçu une blessure dont il n'est pas encore remis.

Rault déclare en outre qu'il a été nommé, sur le champ de bataille, soldat de 1re classe et cité à l'ordre du jour. Le tribunal reproche à l'inculpé d'avoir attendu l'audience pour faire connaître ces détails, et refuse d'accepter les conclusions déposées par Me Natalini, défenseur.

Guillaume Rault, qui déplore jusqu'à son prénom, qui lui a valu maintes avanies de la part de ses co-détenus, a été condamné à la peine de 5 ans de prison. Il convient de dire que son casier judiciaire n'est pas vierge.

Le Conseil a ensuite prononcé les jugements suivants :

R..., jeune soldat, classe 1913, recrutement de Nice, insoumission en temps de paix, un jour de prison.

C..., soldat au 27e bataillon de chasseurs, outrages et voies de fait envers un supérieur et bris de clôture, cinq ans de travaux publics.

D..., soldat au 19e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de guerre, trois ans de travaux publics.

D..., soldat au 113e d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de guerre, acquitté.

Giacchino, soldat au 111e d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de guerre, deux ans de travaux publics.

Défenseurs, dans ces autres affaires, Mes Barety, Isnard et Pollak. — N.

Le « Golo » capture treize Boches cachés à fond de cale

Nice, 11 Mars.

Le croiseur auxiliaire *Golo* a arrêté, au large de Camarat, un navire portant pavillon italien.

Après une visite à bord, on découvrit treize Allemands, tapis à fond de cale.

Ceux-ci étaient porteurs de passeports qui furent reconnus faux.

Le croiseur les a débarqués immédiatement à Nice, où ils ont été emprisonnés. — S.

LES VOLONTAIRES GARIBALDIENS

Le recrutement continue à Toulon et dans le Var

Toulon, 11 Mars.

Le Comité des Volontaires Italiens de Toulon et du Var a télégraphié au colonel Garibaldi, à Avignon : « Pouvons-nous continuer le recrutement des volontaires garibaldiens ? Attendons instructions ».

Le colonel Garibaldi vient de faire parvenir au Comité la réponse suivante : « Oui, vous pouvez continuer. — GARIBALDI ».

Les permis de séjour des étrangers

Paris, 11 Mars.

On sait qu'à partir du 20 mars les permis de séjour des étrangers devront être munis de la photographie du titulaire. Cette pièce ne dispensera pas de l'obligation imposée de se munir d'un laissez-passer pour voyager à l'intérieur, ou d'un passeport pour quitter le territoire.

Tous les étrangers qui ne se conformeront pas à ces prescriptions, qui vont être portées à la connaissance du public par voie d'affiches, s'exposeront à se voir appliquer les dispositions pénales relatives à l'espionnage.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens tombés glorieusement pour la défense de la patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Georges Mabillat, ingénieur E. C. P., lieutenant au 19e d'artillerie, tué à l'ennemi, le 7 mars, à l'âge de 34 ans.

De M. Roger Bodeau, sergent-fourrier au 173e d'infanterie, blessé grièvement à l'ennemi et décédé à l'hôpital de Verdun, le 16 février, à l'âge de 23 ans.

De M. Charles Adaoust, de Jouques, soldat au 62e chasseurs à pied, tué à l'ennemi, le 12 octobre.

De M. Marius Naud, de Tarascon, cavalier au 11e hussards, grièvement blessé à l'ennemi et décédé le 19 septembre, prisonnier en Allemagne.

De M. Raoul Foussat, d'Aubagne, aspirant officier au 3e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 25 février.

De M. Jules Porracia, dit Rivero, soldat au 58e d'infanterie, tué à l'ennemi, le 2 janvier, à l'âge de 34 ans.

De M. Didier Michel, d'Arles, capitaine au 54e bataillon de chasseurs, cité trois fois à l'ordre du jour, tué à l'ennemi, le 21 février.

De M. J.-B. Olivier, soldat au 22e colonial, tué à l'ennemi, le 2 septembre, à l'âge de 25 ans.

De M. Jacques Tourrel, de Saint-André, soldat au 27e chasseurs alpins, grièvement blessé à l'ennemi et décédé des suites de ses blessures, à l'âge de 38 ans.

Nous nous associons au deuil des familles si cruellement éprouvées et les prions d'agréer nos bien vives et très sincères condoléances.

Arrivée et départ de prisonniers allemands

Hier matin sont arrivés à la gare du Sud, un groupe d'officiers allemands qui ont été transférés au bas-fort Saint-Nicolas. Un peloton de gendarmes à cheval eut beaucoup de peine à maintenir à l'écart la foule que l'attitude provocante des prisonniers exaspérait véritablement. Néanmoins, aucun accident ne s'est produit.

Dans la soirée, 250 prisonniers militaires allemands ont été extraits du bas-fort Saint-Nicolas et conduits à la Joliette, où ils ont pris passage sur le *Tafna*, de la Compagnie Mixte, qui les a conduits à Philippeville, d'où ils seront dirigés vers divers lieux de détention de l'Algérie.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations aura lieu aujourd'hui vendredi 12 mars, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville, conformément aux instructions ci-après :

1er canton, de 1 à 500, rue de la République, 6.

2e canton, A L, de 1 à 500, rue Clapier, 4.

2e canton, M Z, de 1 à 500, rue de la Darse, 23.

3e canton, de 1 à 500, boulevard des Dames, 68.

4e canton, de 1 à 250, boulevard des Dames, 68.

5e canton, de 1 à 500, rue Sainte-Claire, 8.

6e canton, de 1 à 500, rue Duguesclin, 8.

7e canton, de 1 à 250, rue du Coq, 17.

8e canton, de 1 à 500, boulevard Théodore-Thurner, 12.

9e canton, de 1 à 500, rue Paradis, 118.

10e canton, de 1 à 250, rue Marengo, 74.

11e canton, de 1 à 250, rue Marengo, 74.

12e canton, de 1 à 250, rue du Coq, 17.

Les numéros ter sont payables le même jour.

Avis important. — Les bénéficiaires d'allocation sont informés qu'à l'avenir les paiements au lieu d'être faits tous les seize jours auront lieu tous les 28 jours, comme le reste du département.

La première période de 28 jours ira du 12 mars au 8 avril, et le paiement de cette première période aura lieu quelques jours avant l'échéance.

La chasse aux maisons austro-allemandes

Sur ordonnance de M. Poulle, président du tribunal civil, il a été procédé, hier, à la saisie d'une somme globale de 3.440 fr. 35, représentant le montant de divers factures dues par des commerçants marseillais à des maisons allemandes.

A l'Amicale de la police

L'Amicale des employés de police, qui comprend les gardiens de la paix et une partie des agents de la Sûreté, a recueilli, pendant le mois de février, la somme de 1.203 francs, portant à 10.206 francs le total des versements.

Les dépenses pour février se répartissent comme suit : 700 francs à M. le Préfet ; 400 fr. à M. le Maire et 103 francs au Comité du Linge du Prisonnier. Ces versements sont destinés exclusivement aux blessés militaires et aux familles nécessiteuses dont les soutiens se trouvent mobilisés, ainsi qu'aux réfugiés belges.

Total des sommes réparties depuis le début de la guerre : à M. le Préfet, 6.906 fr. 50 ; à M. le Maire, 2.104 fr. 25 ; à l'hôpital militaire, 100 caleçons et 60 chandails, total 400 francs ; 200 francs à M. le major Cousin, pour ses blessés ; au Comité du Linge du Prisonnier, 495 fr. 25 et 100 francs à la Cuillerée de lait. Total : 10.206 francs.

Le Conseil de l'Amicale est heureux de constater que la plus grande partie des camarades versent volontairement leur cotisation conformément à leur engagement qu'ils ont pris le 6 septembre 1914, à la Brasserie du Chapitre.

L'appel des exemptés, réformés et auxiliaires

On sait que le ministre de la Guerre a décidé l'appel sous les drapeaux des hommes exemptés, réformés ou classés dans les services auxiliaires, reconnus aptes au service armé par les Conseils de revision ou les Commissions de réforme et appartenant aux diverses classes de l'armée territoriale ou aux classes déjà appelées de la réserve de l'armée territoriale.

Ces hommes seront convoqués par appels successifs dans chaque bureau de recrutement à partir du 15 mars courant et affectés en principe aux régiments d'infanterie stationnés dans la région. Toutefois, les réformés ou hommes de services auxiliaires seront, dans la mesure du possible, replacés dans leur arme d'origine. L'incorporation de ce contingent doit être terminée le 20 mars.

Une matinée des P. T. T. à l'hôpital Saint-Sébastien

Dimanche 14 courant, le personnel des P. T. T., sous les auspices du Comité de secours, organise une matinée récréative à l'hôpital Saint-Sébastien (salle Fondation des P. T. T.).

Plusieurs artistes des plus réputés, de passage dans notre ville, ont bien voulu prêter leur gracieux concours et participer au divertissement de nos chers blessés.

Un vaudeville, joué par un groupe de blessés, et une apothéose compléteront le programme de cette matinée.

Dons et Secours

Relevé des dons remis à M. le Maire de Marseille :

Un combattant de la classe 1911, pour les veuves et les orphelins de la guerre, 30 fr.; 3e versement de l'Ecole Underwood, 5, rue Paradis, pour les blessés, 5 fr.; J. D., pour les blessés, 5 fr.; Association amicale et de prévoyance des employés de police, 7, rue Suffren, pour les blessés et les réfugiés belges, 400 fr.; V. C., pour les familles nécessiteuses, 500 fr.

D'autre part, la direction de l'hôpital Caransant remercie bien sincèrement les personnes dévouées qui ont apporté, au cours du mois dernier, par leur généreux concours, encore un peu plus de bien-être à ses glorieux blessés.

Ses remerciements vont plus particulièrement pour les dons en nature : à l'ouvroir du Lycée, à l'ouvroir suisse, à l'ouvroir Saint-Victor ; aux écoles : rue des Abeilles, Saint-Mauront, traverse Chape (institutrices, instituteurs, élèves) ; à la Compagnie de Navigation Mixte ; au docteur Vial ; à Mmes Fournier, Mallet, Jourdan, Estier, M. Dejean, Asile des Aliénés, et enfin aux dames infirmières de l'hôpital. Et par les dons en argent : Ecole Chartreux, Longchamp, 43 fr.; MM. N. Fabre, 15 fr.; Jacquême, 10 fr.; Chambon, 10 fr.; Grisoni, 15 fr.; Asile d'Aliénés, petit personnel, 1re souscription, 30 fr. 75 ; 2e souscription, 50 fr.; M. Castant, chef boulanger, 5 fr.; Service sanitaire maritime, 1re souscription, 164 fr. 85 ; 2e souscription, 163 francs ; Société de Secours mutuels l'Aiguille Prévoyante, 200 fr., pour fondation d'un lit.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Pour la dernière session du premier trimestre qui s'ouvrira à Aix, lundi 15 mars, sous la présidence de M. le conseiller Dumas, la liste des jurés appelés à siéger au cours de cette session a été établie de la façon suivante :

Jurés titulaires : MM. Olivier Henri-Jules-Léopold, représentant, à la Corniche, Marseille; Olivier Georges, propriétaire, traverse de l'Eglise, à Montredon; Sandral-Lasbordes Marius-Joseph-Paul-Denis, officier en retraite, rue Jaubert, 31, à Marseille; Buhot François-Siffrin, entrepreneur de chargement de navires, boulevard Maritime, 2, à Marseille; Julien Antoine-Maxime, propriétaire à Ceyreste; Davin Edgard, entrepreneur de fiacres, rue Jourdan, 1, à Marseille; Sourd Vincent, ex-limonadier, à Arles; Vidal J.-B.-Paulin, propriétaire, rue Jacquand, 6, à Marseille; Pignon Louis-Martin dit David, hôtelier, rue Granet, 16, à Aix; Raymond Auguste, employé de tramways, Châlet Vauclusien, à Bonneveine, Marseille; Boyer Barthélemy, propriétaire, boulevard National, 488, à Marseille; Bresson Joachim-Paul, cultivateur à Saint-Pierre-les-Martigues; Jacquet Francisque, boulanger, rue de la République, 46, à Marseille; Bernier Joseph, couvreur, rue Palestro, 9, à Marseille; Vallier Joseph-Alfred, retraité, rue d'Endoume, 73, à Marseille; Brémond Marius-Victor, avocat, rue Clapier, 6, à Marseille; Bernard Hyacinthe-Gaëtan, fabricant de sirops, rue Bravet, 29, à Marseille; Aguillon Alfred, propriétaire, à Berre; Gravier Joseph-Alcide-Jules, négociant, rue Saint-Nicolas, 20, à Marseille; Meiffren Théodore, fabricant de savons, rue Saint-Esprit, 31, à Marseille; Aubert Joseph-Jean-Marie, négociant en huiles, rue Nazareth, 3, à Aix; Berlandier Pierre-Aimé, boulanger, à Boulbon; Royannez Ferdinand-Salvin, employé, en retraite, traverse Notre-Dame-du-Bon-Secours, à Marseille; Milon Pierre-Joseph, ancien avoué, rue Villeverte 9, à Aix; Aubert Barthélemy-Gaspard, vins, Grand'Rue de Saint-Barnabé, à Marseille; Prat Charles-Amédée, ingénieur, rue Saint-Jacques, 91, à Marseille, Jallut Etienne-François, entrepreneur, rue Jardin-des-Plantes, 15, à Marseille; Garcin Joseph-Marie-Michel, courtier, rue Géraudo, 11, à Marseille; Jauffret Gustave-Léopold, rentier, 18, boulevard Longchamp, à Marseille; de Gérin-Riccard Théodore-Gaston, propriétaire, à Peypin; Guigues Victor-Antoine, peintre, rue Tivoli, 24, à Marseille; Aubert J.-B.-Louis, boulanger, rue des Cardeurs, 20, à Aix; Noble Jean-Jacques, contremaître en chef à la Compagnie Touache, rue Vincent-Leblanc, 4, à Marseille ; Nubière Frédéric-Marius, marchand d'huiles, à Saint-Antoine; Jouve Marius-Auguste, marchand d'huiles, rue Sainte, 111-117, à Marseille.

Jurés supplémentaires : MM. Floren Joseph-Jean, propriétaire, rue de Montigny, 1; Eucher André, boucher, place des Prêcheurs, 20; Delafosse Louis, courtier, cours Sextius, 21; Reynier Justin, charcutier, rue Méjanes, 5, tous à Aix.

ROLE DES AFFAIRES

Les affaires suivantes seront soumises au jury au cours de cette session :

Lundi : Susini et Benedetti, vol qualifié.

Mardi 16 : Gudeniau, blessures graves.

Mercredi 17 : Tammaro, Cristiano Joseph, Cristiano Gennaro, Parziale, Gatto, Buro et Poutello, vol qualifié et complicité.

Jeudi 18 : Nassi, vol avec violences; Tardieu, attentat à la pudeur.

Vendredi 19 : Lucca, Alomard, Valetti, Rat et Chirin, tentative de vol et violences à agents.

Samedi 20 : Gagliardi Joseph et Pusco, vol; Gagliardi Joseph et Pellegrini, tentative de vol.

Lundi 22 : X...

Mardi 23 : Ganevat Louis, viol.

Mercredi 24 : Piève, Lucca et Anselmi, vol avec violences et tentative de meurtre.

Jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 : Duhail, Papin, Rinesi, Giorgi, Samadet, Fayard, André, Casanova, P... J..., Porcellino, Orzel, Aquatella et Jullien, complot contre l'autorité d'un capitaine de navire.

La Conférence de Jean Richepin au Châtelet-Théâtre

Nous rappelons que c'est ce soir qu'aura lieu au Châtelet-Théâtre la soirée de gala, qui, nous le répétons, sera donnée sous les auspices du « Comité des Représentations-Conférences Nationales ».

Nous avons dit quel grand intérêt philanthropique et patriotique s'attachait à cette Œuvre. La haute personnalité de M. Jean Richepin, de l'Académie Française, qui, fera la conférence, et les artistes de grand talent qui l'accompagnent sont un sûr garant que le côté artistique n'a pas non plus été négligé. Aussi, nous sommes certains que le public répondra avec autant d'enthousiasme que dans les autres grandes villes de France à l'appel du Comité des Représentations-Conférences Nationales.

AUX MAMANS

Il est bon de rappeler aux mamans que la *Farine Lactée Nestlé* est le meilleur aliment des enfants, qu'elle est particulièrement recommandée en ces temps difficiles, par suite de son emploi facile, rapide et économique.

La préparation d'un repas de « *Nestlé* » se fait simplement à l'eau sans adjonction de lait ni de sucre. Exigez bien de votre fournisseur la marque *Nestlé*.

Gros : 16, rue du Parc-Royal, à Paris.

Chronique Locale

L'*Eugène-Pereire*, de la Compagnie Transatlantique, quittait Marseille, mardi soir, pour se rendre à Alger. Le courrier emportait 199 passagers et une importante cargaison de marchandises diverses. Pendant la nuit, alors qu'il se trouvait à une centaine de milles de Marseille, un violent coup de vent s'abattit sur le paquebot, soulevant des vagues énormes qui ralentirent sérieusement la marche. Néanmoins, la route sur Alger put continuer, quand, soudain, un craquement sinistre se fit entendre. Sous l'effort de la rafale, un des mâts s'abattit, coupé au ras du pont, occasionnant de sérieuses avaries dans les superstructures de l'avant.

Le capitaine jugeant que la navigation sur Alger devenait périlleuse, vira de bord et rentra à Marseille, où il arriva dans le courant de la nuit.

Il n'y a, heureusement, aucun accident de personne à déplorer, et on espère que, dans une quinzaine de jours, l'*Eugène-Pereire* pourra reprendre son service.

Les examens pour les bourses. — La session d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de garçons s'ouvrira au Lycée de garçons de Marseille (entrée par le boulevard du Musée), le jeudi 18 mars courant.

L'appel des candidats aura lieu à 7 h. 30.

Le Conseil d'administration de la Société des Commis et Employés informe Messieurs les sociétaires que pendant la durée des hostilités, et, en raison de la mobilisation du docteur Monges, il a été nommé en remplacement le docteur Sanière, 78, rue Dragon, auquel ils peuvent s'adresser.

L'expropriation des quartiers de la Bourse. — Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse, sous la présidence de M. Vialla, magistrat-directeur, a statué sur la demande d'indemnité formée par Mme veuve Romain-Delage, propriétaire de l'immeuble sis place Jean-Guin, 4.

Par l'organe de Me Couve, Mme Romain-Delage demandait pour son immeuble la somme de 35.000 francs ; la Ville offrait 24.300 francs ; le jury a alloué 27.100 francs.

Les locataires dudit immeuble ont obtenu les indemnités suivantes :

M. Jean Soulier, marchand de fromages, demandait 30.000 francs ; la Ville offrait 300 fr.; le jury a accordé 4.000 francs.

M. Emile Leid demandait 500 francs ; la Ville offrait 125 francs ; le jury a accordé 300 francs.

Mme veuve Aubert demandait 400 francs ; la Ville offrait 30 francs ; le jury a accordé 95 francs.

M. Edouard Darbon demandait 400 francs ; la Ville offrait 90 francs ; le jury a accordé 150 francs.

Mme Pauline Magat demandait 250 francs ; la Ville offrait 30 francs ; le jury a accordé 50 francs.

Mme veuve Bourgeaud demandait 1.000 fr. ; la Ville offrait 100 francs ; le jury a accordé 400 francs.

Dans toutes ces affaires, les intérêts de la Ville étaient défendus par Me Nathan ; ceux des locataires par Me Coste et Me Larrat.

Le gala du Lycée Musical au Châtelet-Théâtre. — Le concert de samedi organisé par le Lycée Musical sera une réelle manifestation artistique par la valeur et la diversité des artistes de talent qui prêteront leur concours. Tous les genres seront entendus : l'Odéon, dans la personne de Mme Delphine Renot ; l'Opéra, la Scala, la Porte-Saint-Martin, l'Alhambra, les Concerts Mayol, etc.

Nous avons déjà cité les noms si aimés de Mmes Chambellan et S. Darclès, Mlles Dugay, Berthe Boyer, Darman et B. Poggioli ; MM. Boulle, Courvil, Lamy, Bréval, Sandossal, F. Royal et R. Max, etc.

Au dernier moment nous apprenons que nous applaudirons la Rosa Sanchez, assistée du merveilleux Ch. Orfeo, de l'Alhambra de Londres.

Location au théâtre du Châtelet.

La grande fête de charité organisée à l'Olympia-Cinéma Pathé, à la Plaine, le samedi soir 13 du courant, grâce à l'intelligente et dévouée initiative des Comités de secours places Saint-Michel et Notre-Dame-du-Mont réunis, comprendra d'une façon certaine les noms aimés de MM. Marcel Boudouresque et Figarella. A ces grandes vedettes de notre Opéra viendront se joindre : Janaur, qui, pour la première fois, fera applaudir par ses concitoyens son généreux organe de baryton ; Lamy, l'excellent ténor ; Jean Signoret, le réputé comédien ; Fontaine, l'inoubliable Jésus, de la « Passion » ; Denneville, le fin monologuiste. De nombreux talents féminins — et des plus goûtés — sont aussi au programme. Citons les charmantes étoiles de notre Grand-Théâtre : Mlles Ergens, Mickaël, B. Boyer, Sonnelly et Mazinni. Un brillant orchestre symphonique rehaussera l'éclat de cette solennité artistique.

Chute dans la rue. — Dans la soirée d'avant-hier, le journalier Joseph Améglio, 56 ans, passait sur la place Victor-Gelu, lorsque, à la suite d'un faux pas, il perdit l'équilibre, tomba et se blessa sérieusement à la tête. Relevé par des gardiens de la paix, Améglio a dû être admis à la Conception.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Le Conseil des adjoints* s'est réuni mardi matin comme d'habitude, sous la présidence de M. Lafond, maire. On s'y est d'abord entretenu de l'obligation où se trouve la commune de recourir à un nouvel emprunt de 10 à 15.000 francs, avec intérêt de 5 %, remboursable au bout de cinq ans, ledit emprunt nécessité par les dépenses que la guerre fait à la commune un devoir de s'imposer.

Le Conseil a décidé ensuite de payer à M. le chef de bataillon, commandant d'armes de la Place d'Aubagne, la somme de 517 fr. 23 centimes, destinée à améliorer, pour le mois de mars, l'ordinaire des troupes cantonnées dans notre ville. Ajoutée à la somme de 485 fr. 36 centimes qui eut la même affectation pour le mois de février, elle totalisera au chiffre de 1.002 fr. 59 centimes le montant des subventions mises, pour le même objet, à la disposition de l'autorité militaire.

Le Conseil a, en outre, pendant cette séance, fait demander au service du canal quelle serait la durée exacte du chômage. Il lui a été répondu que ce chômage aurait lieu le lundi 15 du courant et que le 18 au soir, ou le plus tard jeudi matin, l'eau serait encore à Aubagne. Après la solution de diverses autres affaires, la séance a été levée à onze heures.

Trianon-Cinéma. — Demain samedi, en soirée, et après-demain dimanche, en matinée et soirée, grandes représentations. Au programme : *A la veille d'Austerlitz*, épisode historique ; *Sauvons le Drapeau*, grand film d'actualité, et une série de films dramatiques et comiques.

Théâtres et Concerts

GRAND-THEATRE

Le *Voyage en Chine*, interprété par Mmes Berthe César et Sonnelly, MM. Boudouresque, Lamy, Berton et Queyla, et accompagné de son traditionnel intermède auquel prend part M. Figarella, sera rejoué dimanche soir, et la location est ouverte pour cette deuxième représentation. Les abonnés pourront retirer leurs places jusqu'à samedi à midi.

FEMINA-CINEMA-GAUMONT

Première de : *MONSIEUR CHARLEMAGNE*, comédie sentimentale en cinq parties; *LE BROWNING*, drame; *LE CELIBATAIRE*, comédie comique ; *LEONCE ET POUPETTE*, comédie en couleurs, etc., etc. *LES ACTUALITES : L'Armée anglaise, Le Voyage du général Pau en Serbie*, etc. Matinées à 2 h. 15 et 4 h. 30. Soirée à 8 h. 30. *BRILLANT ORCHESTRE FEMINA*, sous l'habile direction du maëstro G. Fosse.

CHATELET-THEATRE

Ce fut un succès aussi grand que légitime, qu'obtinrent, hier en matinée, tous les interprètes du *Bossu*, l'excellent Boulle en tête, dans le rôle de Lagardère. Le Bossu sera encore joué dimanche en matinée et soirée, et lundi en matinée. Location ouverte pour ces trois représentations.

ALCAZAR-CINEMA

Le nouveau programme a obtenu, hier, un très grand succès, avec *L'Espionne*, dont les péripéties émouvantes évoquent l'espionnage international ; *L'Or Meurtrier ; le Système du docteur Goudron* ; et d'autres vues très intéressantes. Orchestre Helmer.

VARIETES-CASINO-CINEMA

En Alsace, Août 1914 : La Première classe évoque une date historique où, à la suite de nos vaillantes troupes, l'administration française substitue la langue française à la langue allemande dans l'Alsace reconquise. Aujourd'hui, matinée et soirée. Orchestre Tournon.

CINE-PALACE-THEATRE

Aujourd'hui, en matinée et soirée, première de : *Visions de Guerre : les champs de bataille de France et de Belgique* et *la guerre russo-turque*, grand film authentique à sensation, avec causerie documentée, par M. Hugon. Ce film, dont le Palais-de-Cristal a l'exclusivité, est accompagné d'un programme choisi. Orchestre symphonique.

ELDORADO-CINEMA

Programme monstre aujourd'hui ! Qu'on en juge plutôt : *Seule dans Paris*, drame populaire, avec Cécile Guyon ; *Ces demoiselles Perrotin*, ciné-roman ; *Suzanne veut danser le tango*, par Suzanne Grandais ; actualités, etc., etc. Entrée, 0 fr. 20.

Concerts Classiques

La magnifique audition de la *Damnation de Faust*, qui sera donnée dimanche, à 3 heures, à la Salle Prat, offre un triple intérêt ; outre la valeur musicale de l'œuvre et le témoignage d'admiration patriotique qu'elle apporte à un maître français, elle constitue une manifestation de solidarité artistique au profit de tout le personnel qui participe aux représentations et aux concerts d'une saison bien près de toucher à sa fin. On peut donc prédire un succès complet à ce magnifique concert que M. Hasselmans dirigera avec sa maîtrise ordinaire. Une admirable distribution réunit les noms de Mme Jacques Isnardon et de MM. Lafont et Léon Roure. Un cas de force majeure imprévu ayant empêché M. Sullivan de prendre part au concert, M. Laffite, le réputé ténor de l'Opéra, chantera le rôle si important de Faust.

Rappelons que la location est ouverte au bureau des Concerts, rue Montgrand, 4.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE

Nos opérations en Champagne ont pleinement atteint leur but

En Belgique, l'armée anglaise a infligé des pertes considérables à l'ennemi

Londres, 11 Mars.

On télégraphie de New-York au *Daily Telegraph* :

« Les banquiers américains qui essayaient de prendre pour eux une partie de l'émission du nouvel emprunt allemand, sont désappointés par le petit nombre de souscriptions ».

Communiqué officiel

Paris, 11 Mars.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Un brouillard épais a beaucoup gêné les opérations sur différents points du front.

En Belgique: Une escadrille anglaise a bombardé Westende avec succès.

Dans le secteur d'Ypres, nous avons repoussé deux attaques près de Zandwoorde.

Dans la région de Neuve-Chapelle, l'armée anglaise a repoussé deux contre-attaques. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

En Champagne : Nous avons, dans la soirée de mercredi, réalisé des progrès sensibles dans le bois à l'ouest de Perthes, où nous avions pris pied il y a cinq jours. L'ennemi s'y est défendu avec acharnement. Malgré un très violent bombardement et plusieurs contre-attaques, nous avons maintenu nos positions.

En Argonne : Dans la région du Four-de-Paris et de Bolante, nous avons, au cours des combats précédemment relatés, pris un lance-bombes et une mitrailleuse.

Dans les Vosges: Nous avons repoussé une contre-attaque au Reichackerkopf.

— *Communiqué anglais* —

Londres, 11 Mars.

Le IVe corps d'armée et le corps indien ont avancé hier de 1.200 mètres environ, sur un front de 3.600 mètres. Ils se sont emparés de toutes les tranchées et positions intermédiaires.

Les corps qui se trouvaient à leur droite et à leur gauche furent également engagés. Plus de 700 Allemands ont été faits prisonniers.

Les aviateurs anglais ont déployé une grande activité et ils ont réussi à détruire les points de jonction de la ligne du chemin de fer de Courtrai à Menin.

NOTE. — Le communiqué ci-dessus a trait probablement à la part que les troupes indiennes ont prise à l'action de Neuve-Chapelle, mentionnée dans le communiqué français du 10 mars, 23 heures.

Le sous-secrétariat de la Marine marchande

Paris, 11 Mars.

C'est très probablement au Conseil des ministres de samedi prochain qu'une décision sera prise en ce qui concerne le désir exprimé par la Commission de la Chambre, de voir rétabli le sous-secrétariat d'Etat de la Marine marchande.

Le gouvernement paraît disposé à accéder à cette demande. Dans le cas où il se prononcerait dans ce sens, le sous-secrétariat de la Marine marchande serait, comme par le passé, rattaché au ministère de la Marine.

Parmi les personnages politiques auxquels ce sous-secrétariat pourrait éventuellement être offert, on cite les noms de MM. Nail, Guernier, Abrami, etc.

NOUVELLES DU FRONT

Le but et le résultat de notre action en Champagne

(Communiqué officiel)

Paris, 11 Mars.

Les opérations qui se poursuivent en Champagne depuis plusieurs semaines ont complètement atteint le but qui leur était assigné. Ce but avait un double caractère, local et général.

RESULTATS LOCAUX

Les résultats locaux se résument par un progrès continu. Jamais les Allemands, malgré d'innombrables et violentes contre-attaques, n'ont rien pu nous reprendre de ce que nous leur avons enlevé.

Notre gain représente, sur un front de sept kilomètres en longueur, deux à trois kilomètres de profondeur par rapport à nos positions de la fin de décembre. Ce gain nous a rendus maîtres d'une ligne de hauteurs qui offre une base favorable pour de nouvelles attaques.

Les pertes allemandes ont été très élevées. Deux régiments de la garde ont été à peu près anéantis. Certaines unités, par exemple, les 2e et 5e compagnies du 2e régiment de la garde n'existent plus. Les 1re, 6e et 7e du même régiment ont été fondues en une seule. Un commandant de compagnie prisonnier a déclaré que chaque rafale de notre artillerie abattait trente hommes par compagnie dans les tranchées allemandes.

Des brancardiers divisionnaires, capturés par nous, ont fait connaître que, pendant trois semaines, ils ont eu à transporter, chaque nuit, pour leur seule division, quatre cents grands blessés, sans compter les blessés pouvant marcher. Or, les effectifs engagés par l'ennemi ont varié de quatre à cinq corps d'armée et demi, et nous avons trouvé sur le terrain près de dix mille cadavres allemands.

Nous avons fait près de deux mille prisonniers appartenant à cinq corps d'armée différents, pris des canons-revolvers et beaucoup de mitrailleuses. Le moral des prisonniers est très bas. Des cas de folie se sont produits dans les troupes obligées maintenant de tenir dans des tranchées construites à la hâte, au fur et à mesure de nos progrès.

RESULTAT GENERAL

Le but essentiel des opérations entamées par nous le 16 février, en Champagne, était de fixer sur ce point du front le plus grand nombre possible de forces allemandes, de leur imposer une grosse consommation de munitions, et d'interdire à l'ennemi tout transport de troupes en Russie. Ce but a été complètement atteint.

Les Allemands avaient en Champagne, le 16 février, cent dix-neuf bataillons, trente et un escadrons, soixante-quatre batteries de campagne, vingt batteries lourdes. Du 16 février au 10 mars, ils ont amené en plus vingt bataillons d'infanterie (dont six de la Garde), un régiment d'artillerie de campagne et deux batteries lourdes de la Garde, soit la valeur d'un corps d'armée. Malgré ces renforts, ils n'ont pas réussi à reprendre l'avantage. En revanche, ils se sont trouvés dans l'impossibilité de transporter des troupes en Russie.

Ainsi a été facilité, conformément au plan des armées alliées, le brillant succès remporté du 25 février au 3 mars par les Russes (retraite précipitée des Allemands, capture de dix mille prisonniers, de nombreux canons et mitrailleuses).

Il est intéressant d'autre part de remarquer qu'une notable partie des troupes allemandes envoyée en Champagne, entre le 6 février et le 10 mars venait de la région du Nord où l'armée anglaise a remporté, le 10 mars, un premier succès. C'est le cas notamment des six bataillons, des six batteries de campagne et deux batteries lourdes de la garde. Par là s'affirme, une fois de plus, au bénéfice des armées alliées l'étroite solidarité des opérations ; aussi bien sur les diverses parties du front occidental qu'entre ce front et le front oriental.

L'AVEU ALLEMAND

Au surplus, dans un communiqué du 11 mars, l'état-major allemand n'a pu éviter de le reconnaître.

Premier aveu : Le communiqué confesse que notre action en Champagne a commencé au moment du succès allemand des lacs de Mazurie, mais il omet d'ajouter, ce que tout le monde sait, à savoir qu'à partir du 25 février, le dit succès allemand en Russie s'est changé en un échec caractérisé.

Deuxième aveu : Le même communiqué prétend que l'armée allemande n'a engagé en Champagne que deux faibles divisions, mais il mentionne la présence de deux commandants de corps d'armée de l'armée von Einem, plus les bataillons de la garde (venus du Nord), et d'autres unités appelées à leur secours.

Troisième aveu : Le communiqué déclare que l'armée allemande a perdu plus de monde en Champagne qu'à la bataille des lacs de Mazurie ; or, aux lacs de Mazurie, il y avait quatorze corps d'armée allemand et trois divisions de cavalerie. Si réel qu'ait été notre succès de Champagne, il nous eut été difficile d'infliger à « deux faibles divisions » des pertes plus lourdes que celles subies en Russie par quatorze corps d'armée.

Si les pertes des Allemands en Champagne ont été aussi lourdes que le prétend leur état-major, c'est qu'il y avait là non deux divisions, mais plus de dix. On sait, d'ailleurs, que nous avons fait, en Champagne, des prisonniers appartenant à cinq corps d'armée différents, cela tranche la question.

CONCLUSION

En résumé, notre action en Champagne :

1° A été une suite ininterrompue de succès locaux et ne nous a coûté que des pertes relativement faibles et très peu de prisonniers ;

2° A infligé à l'ennemi des pertes énormes supérieures à celles subies par lui en Russie au même moment ;

3° L'a obligé à concentrer sur ce point du front cinq corps d'armée et à y dépenser en grande quantité des munitions ;

4° A aider aux brillants succès remportés par les Russes et par les Anglais ;

5° A entraîner l'état-major allemand à fournir des explications qui constituent un aveu.

L'attaque des Dardanelles

Le corps expéditionnaire français

Paris, 11 Mars.

Le corps expéditionnaire concentré dans l'Afrique du Nord est composé pour partie de troupes autres que des tirailleurs algériens fournis par cette région, et pour partie de troupes venues de la Métropole.

Ces troupes ont été placées sous les ordres du général d'Amade indiqué pour ce commandement par son exprience des expéditions lointaines.

Le général d'Amade a notamment suivi au Transvaal les opérations de l'armée anglaise.

Une partie du corps expéditionnaire est actuellement en route pour le Levant où elle rejoindra les forces navales déjà en action et les contingents envoyés d'Egypte par nos alliés.

Les Turcs démontent les canons qui défendent Constantinople

Bucarest, 9 Mars.
(Retardée dans la transmission.)

Selon des nouvelles autorisées reçues dans la matinée, la situation est calme à Constantinople. On ne semble pas craindre de désordre.

Les autorités turques ont démonté les canons qui servaient à la défense de la capitale, afin que si les alliés arrivent, Constantinople soit considérée comme ville ouverte et ne soit pas exposée à un bombardement.

M. Take Jonesko a télégraphié à Talaat bey, dont il est l'ami personnel, pour lui demander d'éviter les horreurs de la guerre et de conclure une paix séparée, sans se préoccuper de l'Allemagne et de l'Autriche. Il espère le convaincre que là est le salut de la Turquie.

SUR LE FRONT RUSSE

Le nouveau plan allemand

Pétrograde, 11 Mars.

On croit que la concentration de grosses forces allemandes dans la région de Khorjélé-Pranych et l'offensive tenace de l'ennemi dans cette région, prouvent que les Allemands attachent une très grande importance à cette opération. Il chercherait à s'emparer du nœud des cinq lignes ferrées pour forcer le passage de la Vistule, et se frayer une voie sur Varsovie par la rive droite.

Dans les milieux compétents, on estime que ce plan rencontrera une digne résistance de la part du généralissime russe.

Réfugiés et Disparus

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

adressées par les familles

M. Rodick Henri, de Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), réfugié à Vallauris, rue Hoche, au Café de Turin, serait désireux d'avoir des nouvelles de sa famille.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE (Marseille-Eguilles)

Mme et M. Alexis, conseiller général, remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de leur fils bien aimé **M. Gabriel ALEXIS**, agent-voyer cantonal, mort glorieusement au champ d'honneur à l'âge de 23 ans, provisoirement inhumé à Sainte-Menehould et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera dite demain samedi à 11 heures en l'église Saint-Calixte, boulevard Boisson. On ne reçoit pas de condoléances.

AVIS DE MESSE (Aix)

Mme la comtesse de Jessé-Charleval, ses enfants, petits-enfants et leur famille prient leurs parents, amis et connaissances, de bien vouloir assister au service qui sera célébré à Aix le samedi 13 du courant à 10 heures et demie en l'église Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. **Euxode-Emilien-Antoine de JESSE** comte de **CHARLEVAL**.

AVIS DE DECES (Marseille-Gardanne)

Les obsèques de M. **Marius CAR**, demeurant cours Julien, 17, auront lieu aujourd'hui vendredi 12 du courant, à Marseille, à 9 heures du matin. On se réunira à l'hôpital de la Conception. Les obsèques à Gardanne auront lieu à 4 heures du soir.

MM. les membres de l'**Association coopérative des débitants de boissons gazeuses** et MM. les membres de la **Chambre syndicale des débitants des Bouches-du-Rhône**, sont invités à assister aux obsèques de leur regretté collègue M. **CAR Marius**, qui auront lieu le 12 du courant à l'hôpital de la Conception, à 9 heures du matin.

Cour d'Appel d'Aix

Dans son audience de mercredi après-midi, la 4e chambre de la Cour d'appel d'Aix, sous la présidence de M. Emile Boyer, a jugé les affaires suivantes :

Pour attentat à la pudeur, le nommé Sauze Victor avait été condamné par le tribunal correctionnel d'Aix à 4 mois de prison et à la relégation. Par l'organe de son défenseur, Me Robert, l'appelant venait demander à la Cour de lui enlever la peine accessoire de la relégation; c'est ce qu'ont fait les juges d'appel.

Un rat d'hôtel, le jeune Joseph Giraudo, interjetait appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Nice qui, pour vol, l'avait condamné à six mois de prison. Le ministère public, trouvant la peine trop minime, émit à son tour appel *a minima*. En conséquence, la Cour, faisant droit aux réquisitions de M. l'avocat général, a élevé à 8 mois la peine de prison primitivement prononcée contre Giraudo.

Acquisition par un Français de biens allemands en France

A l'occasion de « l'interdiction de commerce » avec les sujets ennemis, un abonné du « Temps » adresse à ce journal la question suivante :

QUESTION. — *Un Français peut-il, sans encourir les rigueurs de la « législation spéciale », se rendre acquéreur, avec le consentement des Allemands, qui en sont propriétaires, d'une affaire commerciale, établie en France, ainsi que de l'immeuble où elle est exploitée — objet l'un et l'autre d'une mise sous séquestre.*

Voici la réponse faite par notre confrère :

Les rapports commerciaux des Français avec les sujets ennemis — au premier rang desquels figurent les Allemands — sont provisoirement régis par le décret du 27 septembre 1914, dont la ratification est soumise en ce moment même au Parlement.

A s'en tenir à ce décret, dont on ne prévoit pas de modification sur les points essentiels, « tout commerce » est interdit aux Français avec les sujets ennemis à partir des 4-13 août 1914 (déclarations de guerre de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie). En conséquence est « nul et non avenu tout acte ou contrat » passé par des Français avec des sujets ennemis « en tous lieux ».

En outre de la nullité radicale viciant de tels actes, le Français qui s'y livre tombe sous l'application de l'article 77 du Code pénal. Or, cet article prévoit contre celui qui « fournit aux ennemis des secours ou argent »... la peine de mort.

Nos mœurs répugnent aux remèdes héroïques. Aussi le gouvernement a-t-il saisi la Chambre d'un projet de loi (no 440) qui adoucit singulièrement les sévérités de l'article 77.

Le Français contrevenant aux « prohibitions de commerce » n'encourrait plus « qu'un emprisonnement d'un an à cinq ans et une amende de 500 francs à 20.000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement ».

Dans le cas proposé, le Français qui traiterait directement avec les Allemands de la cession de leurs biens séquestrés, accomplirait un acte radicalement nul et s'exposerait aux sanctions atténuées du nouvel article 77 C. P.

Il ne pourrait licitement acquérir le fonds de commerce et l'immeuble appartenant aux Allemands que si le séquestre procédait à la réalisation de cet actif dans les formes légales. Le feu des enchères publiques purifie toutes les origines.

Pour procéder à cette réalisation, le séquestre aurait à se pourvoir devant M. le président du Tribunal civil aux fins d'une autorisation spéciale. (Circulaire de la Justice. Bordeaux, 14 novembre 1914).

Le président apprécie les raisons qui rendent la vente nécessaire, ou utile. Il appartient également à ce magistrat de fixer l'époque opportune.

Si le séquestre trouvait une occasion de réaliser l'actif allemand dans des conditions particulièrement avantageuses pour tous les intérêts en présence — créanciers, Etat français, propriétaires ennemis — sans passer par les formalités et les lenteurs d'une adjudication publique, et même à la condition de n'y point passer — aurait-il le pouvoir de traiter de gré à gré ? Aucun texte de loi ne s'y oppose.

Mais ce mode de réalisation devrait être expressément mentionné dans l'ordonnance présidentiee d'autorisation.

En l'état, les pouvoirs du président du Tribunal civil sont presque illimités. Il est seul maître d'apprécier ce qu'il convient de faire dans l'intérêt général. Tout est remis à sa haute expérience et à son souci du bien public.

Nous sommes revenus aux jours de « l'Edit du Préteur » — ce qui n'est point pour déplaire aux Allemands — car « c'est une source féconde, assure le célèbre professeur R. von Ihering dont les flots imprègnent d'une vie nouvelle le droit tout entier ».

Les tout-petits et la guerre

Nous recevons la communication suivante :

L'Œuvre de la Mutualité Maternelle de Marseille et des Bouches-du-Rhône qui a pour but de venir en aide aux femmes en couches et à leurs nourrissons et qui donne son précieux appui non seulement aux mères mutualistes mais aussi aux mères indigentes, a subi, du fait de la guerre, une diminution sensible dans ses recettes, diminution due au non paiement des cotisations de ses membres honoraires mobilisés, alors que les bénéficiaires aux indemnités de grossesse et d'accouchement augmentent chaque jour.

Pour assurer aux mères qui, pour la plupart, ont leur mari sous les drapeaux, la continuation du service des indemnités pendant la durée des hostilités et en éviter la suppression qui serait des plus pénibles à l'heure présente, la Mutualité Maternelle a dû limiter à trois semaines la durée des secours.

Si l'on pense que ces secours sont de 10 ou 12 fr. par semaine, selon les cas, pour chaque femme en couches, et que cette Œuvre alloue des indemnités aux femmes enceintes ayant une mauvaise grossesse et qu'elle donne aux mères nécessiteuses des layettes et des secours extra-statutaires en leur assurant des consultations de gynécologie gratuitement, grâce au concours désintéressé de sage-femmes et de docteurs dévoués, on comprendra facilement tout l'intérêt qui doit être porté à une pareille institution.

Au moment que nous traversons, plus encore que par le passé, tous les efforts doivent tendre à conserver par des consultations et des soins donnés aux mères, le plus grand nombre d'enfants pour préparer la France de demain et combler ainsi dans la plus large mesure les vides malheureusement causés par la guerre. Il faut donc penser aux tout-petits et aider les œuvres de puériculture qui cherchent à les préserver : la Mutualité Maternelle est une de ces œuvres. Elle vient d'ouvrir une souscription, à laquelle chaque personne peut participer en envoyant des dons en argent ou en nature à M. le président, Maison de la Mutualité, rue François-Moisson, à Marseille.

Nous savons, d'autre part, que très probablement le 28 du courant, dans la salle des fêtes de cette Maison, aura lieu au profit de l'Œuvre, une matinée et une soirée où M. Jean Aicard, de l'Académie Française, donnera une conférence et où M. Mayol, membre honoraire, et divers autres artistes se feront entendre tous pour intéresser et distraire les grands au profit des tout-petits, en accomplissant une belle et noble tâche patriotique.

Nous reviendrons sur cette solennité.

COMMUNICATIONS

Parti Socialiste (S. F. I. O.). — *5e Section.* — Réunion générale des membres de la 5e section samedi, 13 du courant, à 8 h. 30 du soir, au siège, 78, rue Clovis-Hugues. Ordre du jour : Cartes 1915; compte rendu de l'envoi des colis aux amis actuellement sous les drapeaux; Commission d'étude et de solidarité du Parti Socialiste de Marseille. Une liste de souscription pour l'envoi de colis aux camarades mobilisés est déposée chez le camarade Ceccaldi.

8e Section. — Tous les camarades sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu samedi, 13 du courant, à 9 heures du soir, au siège, Artistic-Bar, 41, place Saint-Michel. A l'ordre du jour : Examen et discussion des résolutions votées au Congrès de Londres; cartes 1915 et questions diverses. Le citoyen H.-M. Maurel, conseiller général du canton, sera présent. — Le secrétaire, Allène.

9e Section. — Ce soir, à 9 h., réunion générale au bar du Midi, 151, boulevard Baille.

Les Zouzous (tambours et clairons). — Ce soir, à 8 h. 30, réunion au siège.

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées et de sorties dans nos ports a été, hier, de 16 navires, dont 15 vapeurs et 1 voilier. Signalons :

A l'arrivée : Le vapeur italien *Imera*, venant de Gênes, avec 3 passagers et 170 t. sumac, acide et divers ; le vapeur anglais *Carlo*, de Hull, avec 1.350 t., dont 430 t. fil, baryte, fer et fonte, céréales, pour Marseille ; le vapeur italien *Iniziativa*, de Gênes, avec 200 t. divers ; le vapeur anglais *Trévelyan*, de Bahia-Blanca, avec 4.691 t. blé le *Tafna*, Compagnie Mixte, de Philippeville, avec 500 passagers et 363 t. primeurs et charbon de bois ; le *Sydney*, Messageries Maritimes, de Dédéagatch, avec 142 passagers et 687 t. raisin, vin, éponges, céréales, légumes, secs.

Au départ : Le *Tafna*, Compagnie Mixte, pour Philippeville ; le *Colonial*, Compagnie Sicard, pour Oran ; le vapeur italien *Guido*, pour Naples ; le *Calédonien*, Messageries Maritimes, pour Dédéagatch.

Bulletin Financier

Paris, 11 Mars. — L'activité a encore été très soutenue sur nos fonds nationaux, et en particulier sur notre 3 % perpétuel, qui passe à 71 67. De son côté, le 3 1/2 % se maintient bien à 90 97 et 91. Quant aux autres valeurs, elles ont témoigné d'une certaine irrégularité, avec toutefois une tenue satisfaisante dans l'ensemble. Banque de France, 4630 ; Est, 775 ; Nord, 1270 ; Midi, 920 ; Orléans, 1100 ; Suez, 4240 et 4250 ; Penaroya, 1220 ; Distribution d'Electricité, 410 ; Nord de l'Espagne, 346 ; Saragosse, 349 ; Azote, 246 50 ; Naphte russe, 389 ; Prowodnik, 399 ; Extérieure Espagnole, 85 95 et 86 ; Russe 1889, 75 20 ; 1891-1894, 62 75. Sur le marché en banque, la Debeers est à 261 ; Modderfontein B, 125 ; Rand Mines, 121 ; Cape Copper, 73 75 ; Utah, 271 ; Spassky, 53 50 ; Bakou, 1388 ; Platine, 460 ; Toula, 1075 ; Kuala-lumpur, 75 ; Lianosoff, 350 ; Vins et Spiritueux, 99 50 ; Vagons de Pétrograde, 225.

Bourse de Marseille du 11 Mars

3 % Nominatif, 71; coupures, 71. — 3 % au Porteur, 71 25. — 3 1/2 % Amortissable, toutes coupures, 91 05. — Indo-Chine 3 1/2 % 1913, 415. — Russie consolidé 4 %, coup. 20, 77 ; 5 % 1906, 91 25. — Turquie, 63. — Panama à lots, 99. — Docks et Entrepôts de Marseille, 380. — Rio-Tinto, 1493. — Marseille 1877 3 %, 433; 1894 3 1/4 %, 82. — Compagnie Mixte, 270. — Fraissinet et Cie, 361. — Méditerranée (Raffineries de Sucre de la), 990; Saint-Louis, 1120. — Afrique Occidentale, 1089. — Romain Boyer, 81 50. — Salins du Midi, 1675. — Fournier L.-Félix et Cie, 117. — Paris 1871 3 %, 371; 1899 2 %, 301; 1904 2 1/2 %, 322. — Tunis 1891 3 1/2 %, 410. — Communales 1879 2.60 %, 430; cinquièmes, 98 50. — Foncières 1879 3 %, 469; 1885 cinquièmes, 81; 1895 2.80 %, 366. — Communales 1906 3 %, 405. — Foncières 1909 3 %, 219. — Communales 1912 3 % lib., 209; 1912 3 % 23.50 n. v. 204. — Foncières 1913 3 1/2 % lib. 420. — P.-L.-M. fusion anc. 3 %, 362 50. — Lombardes 3 %, 175. — Docks et Entrepôts de Marseille 3 %, 365. — Gaz et Electricité de Marseille 4 %, 408.

Bourse de Paris du 11 Mars

3 % Français, 71 67 1/2. — 3 1/2 % Amortissable libéré, 91 02 1/2. — Obligation Ouest-Etat 4 %, 431. — Tunisienne 3 % 1892, 347. — Dette Egyptienne unifiée 4 %, 89 50. — Extérieur Espagnol 4 %, 86. — Portugais 4 % nouveau, 50 50. — Russe 3 % 1891, 62 75; 4 % consolidés, 1re et 2e séries, 77 20; 5 % 1906 90 75; 4 1/2 % 1914 libéré, 87 50. — Banque de France, 4630. — Crédit Foncier de France, 676. — Crédit Lyonnais, 1069. — Banque de l'Union Parisienne, 602. — Banque Ottomane, 475. — Nord, 1270. — Nord d'Espagne, 346. — Saragosse, 349. — Nord-Sud, 111. — Omnibus de Paris, 410. — Canal Maritime de Suez, 4250. — Thomson-Houston, 550. — Briansk, 320. — Rio-Tinto, 1499. — Sosnowice, 790. — Ville de Paris 1865, 525; 1871, 374; 1875, 495; 1876, 495; 1892, 284; 1894-96, 285; 1898, 327; 1899, 300; 1904, 323 50; 1910 3 %, 304; 1912, 218. — Méditerranée 3 %, 362 50; fusion anc., 362; fusion nouv., 367. — Midi, 366 50. — Lombardes anc., 176. — Nord d'Espagne, 1re série, 340. — Saragosse, 1re série, 346. — Communales 1879, 427; 1880, 462; 1891, 328; 1892, 356; 1899, 349; 1906, 400; 1912 n. lib., 205 75; lib. 207 25. — Foncières 1879, 470; 1883, 350; 1885, 362; 1895, 364; 1903, 403; 1909, 216; 3 1/2 % 1913 lib., 420; 4 % 1913, 435. — Panama à lots, 100 50.

Marché en banque. — Argentin 6 %, 85 50. — Brésil 5 % 1903, 50. — Bakou, 1388. — Balia, 303. — Caoutchouc, 62. — Lots Turcs, 136. — Platine, 460. — Toula, 1076. — Cape, 73 75. — Chartered, 16 75. — Crown, 103. — Debeers (ordinaire), 261 50. — East Rand, 39. — Fereira, 56. — Jagersfontein (ordinaire), 73. — Lena, 46. — Mexico, 99. — Rand Mines, 115 50. — Spassky, 53 75. — Spies, 20 25. — Tharsis, 161. — Utah, 272. — Village, 42 75. — Blanzy, 650.— Dnieprovienne, 2375.— Suberbie, 174. — Colombia, 1000. — Chèque sur Londres (cours extrêmes), 25 27 1/2 et 25 37 1/2.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 11 mars. — Hermitte Francis, rue des Vertus, 30. — Pinori Vincent, rue Samatan, 36. — Fedeli Jean, rue Loubon, 4. — Bonelli Paul, rue Petit-Puits, 3. — Aillaud Emilienne, rue Loubon, 24. — Di Mose Philomène, rue Bernard-de-Berre, 2. — Roffino Marcel, Saint-André. — Turchi Paul, rue des Ferrats, 41. — Lachapelle Charles, rue du Camas, 118. — Rovelli Laurent, rue Bergère, 171. — Cicciana Paulette, boulevard des Pins, 18. — Pascal Yvette, rue Adolphe-Thiers, 21. — Dufour Charles, boulevard de Roux. — Roux Raymond, quartier Saint-Barnabé. — Cabal Yvonne, quai de la Joliette, 25. — Soprano Vincent, rue Lanternerie, 10. — Ferruri René, rue Saint-Christophe. — De Serra Joseph, quartier Bonneveine. — Romano Louis, Pointe-Rouge. — Marocchino Anna, rue de Crimée, 124. — Mayou Max, Montredon. — Teronevin Odette, rue Saint-Jacques, 67. — Ode Juliette, rue Consolat, 141. — Minaglia Eugène, rue Paradis, 68. — Pons Victor, rue Tilsit, 66. — Valéry Honoré, rue des Lices, 7.

Total : 30 naissances, dont 4 illégitimes.

DECES du 11 mars. — Balme Julie, 75 ans, rue Corneille, 2. — Dazlano Joseph, 77 ans, Saint-Louis. — Dacconne Anne, 77 ans, boulevard Chave, 156. — Maurin Baptistin, 22 ans, rue Château-Joly, 45. — Courtès Anne, 84 ans, Saint-Antoine. — Boetti Antoine, 93 ans, rue des Bons-Enfants, 74. — Jullian Félicité, 77 ans, Valbarelle. — Carbone Joséphine, 1 an 1/2, rue Saint-Laurent, 43. — Tourniaire André, 16 mois, boulevard Gazzino, 52. — Bastelica Paul, 59 ans, rue Beaussenque, 15. — Bulleri Bartoloméo, 82 ans, rue Collet, 7. — Seroul Raymond, 14 jours, rue Bernard, 23. — Barbe Marthe, 26 ans, allées de Meilhan, 24. — Brissier Madeleine, 75 ans, traverse Saint-Jean-du-Désert. — Nicolas François, 24 ans, boulevard de la Pomme. — Car Eloi, 51 ans, cours Jullien, 17. — Challier Marie, 66 ans, cours du Chapitre, 14. — Hugon Ursule, 74 ans, boulevard Baille. — De Nayslandau Jeanne, 19 ans, rue de la Joliette, 67. — Sorano Antoine, 66 ans, rue Caisserie, 23. — Dubeau Bazile, 60 ans, chemin des Chartreux, 215. — Pascal Giuseppe, 61 ans, cours Devilliers, 14. — Royer Baptistine, 60 ans, boulevard Chave, 133. — Philippine Hélène, 23 ans, rue du Terrail, 33. — Léautier Rose, 86 ans, rue Clovis-Hugues, 56. — Fondarai Jean, 74 ans, Canet. — Bargès Jean-Baptiste, 65 ans, rue du Bon-Pasteur, 46. — Ollive François, 65 ans, rue Brochier, 58. — Julien Rose, 80 ans, Aygalades. — Amic Léontine, 35 ans, Aygalades.

Total : 32 décès, dont 3 enfants, plus 1 mort-né.

Inouï et Merveilleux

Tous nos **COMPLETS sur mesure** avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE 42 fr.

A l'Inouï Tailleur Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37. MARSEILLE

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

VERITABLE TISANE DES TREIZE PAQUETS du PÈRE Blaize

CONTRE TOUS LES VICES DU SANG ET L'IRRITATION

Prix 0.60 le paquet; par poste 0.90

Maison BLAIZE PERE, 4 a, r. Méolan

Le second magasin (par la rue de Rome)

Ne pas se tromper

REFUSER LES IMITATIONS

THÉ des ALPES de RECH 45 ans de succès

ASTHME la Poudre et les Cigarettes de l'abbé Leroy arrêtent instantanément les plus violents accès d'Asthme, d'Oppression ou d'Etouffement, Toux rebelle. Leur usage journalier procure une guérison certaine, 1 fr. 60 la boîte expédiée franco contre mandat adressé à Gastinel pharmacien. 94. Rue de la République. 94. à Marseille.

ECOULEMENTS CAPSULES St-AMARIN anciens ou récents guéris en 3 jours, sans injection, par les PHARMACIE MEILHAN 8, allées de Meilhan, Marseille.

Le Livre Jaune Français donnant tous les documents diplomatiques sur la Guerre Européenne de 1914 est en vente à Toulon chez notre dépositaire **M. JUGE** au prix de 0 fr. 50 ; par poste, 0 fr. 70, ainsi que **L'HISTOIRE DE LA GUERRE** par le **Bulletin des Armées**, 0.50 et par poste, 0.70.

CHAMBRES meublées indépendantes pour hommes à louer. S'adresser boulevard Notre-Dame, 11, à la droguerie.

POUR NOS SOLDATS Vous trouverez **chez MAISTRE** place de la Préfecture, 1

Des couvre-nuques, manteaux, pèlerines, matelas, etc., fabriqués avec des toiles supérieures absolument imperméabilisées.

PROCÉDE MAISTRE Prix et qualité incomparables

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal

LE PETIT PROVENÇAL

aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée du 8e au 15e jour après** la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

MALADIES : SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison la plus **sûre** et la plus **rapide** par la **Méthode Cassius** *40 ans de succès).* **Consultations gratuites,** 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

DRAPEAUX DE TOUTES LES PUISSANCES

Vente en GROS et DÉTAIL

AU GRAND St-MICHEL

40, rue des Minimes

BAR-Restaurant à céder, cause décès, 5 chambres, 2 salles, une tonnelle. Très bien situé. Prix mod. S'adr. à Lourdin Barthélemy, à Miramas (Bouches-du-Rhône).

Occasion, belle salle à manger, chambre cirée à vend. moit. prix, r. Tapis-Vert,16, 1er.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES 46, rue Fortia

CARTES POST. actualit. 1e genr. dep. 2 fr. le cent. Echantil. 0.95. Bernier. 47, r Lancry, Paris.

Mme YRAM donne bons conseils. réuss. en t., 32 ans succès, tr. sérieux et honor. Pas confondre, rue d'Aubagne, 26, au 1er.

LE PHOTOGRAPHE qui accompagnait vers la fin de l'année 1911, M. H. Delorme, rédacteur du journal l'*Art et Travail*, est prié de s'adresser à M. Paul Jouvent, correspondant du *Petit Provençal*, à Carpentras, pour une communication qui le concerne.

APPARTEMENT de 220 à 250 francs, avec cour ou jard., à proxim. tram, est demandé. S'adr. Bouveris, r. Breteuil, 6, boulang.

SAGE-FEMME accouchements 40 fr. Place enfants. Discrét. Consult. de 1 à 5 h. Mme Arnaud, boul. de la Madeleine, 219.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 12 mars

— 48 —

Soldats de France

TROISIEME PARTIE

SOUS L'UNIFORME FRANÇAIS !!...

« J'arriverai juste pour apercevoir une auto qui s'arrêtait près de la fontaine, prenait vivement l'homme qui attendait, et disparaissait en remontant les Champs-Elysées... J'avais à peine eu le temps de distinguer une silhouette... pourtant, je le crois, gravée dans mon souvenir comme un instantané pris par la photographie...

— Il fallait les suivre... Ne pouviez-vous appeler un taxi ?...

— J'avais une sorte d'auto de louage... Le chauffeur tourna dix fois sa manivelle avant de mettre le moteur en mouvement. Je trépignais. Je lui jetai un louis. Je sautai dans un taxi en maraude, mais il était encore une fois trop tard... Dans le défilé des voitures montant et descendant l'avenue à cette heure, l'autre avait disparu...

— Ainsi, rien ?

— Rien qu'une vision lointaine, rapide et comme fantômatique... Dans tous les cas, mon général, il reste une conclusion à tirer de tout ceci : Tcherko ne vient jamais à Paris que dans des circonstances exceptionnelles... Il était à Paris au moment de l'incident Schnœbelé, qui faillit déchaîner la guerre... Il était à Paris au moment de l'affaire de Tanger, et au moment de l'affaire des déserteurs de Casablanca et au moment du coup d'Agadir... et on fut encore, en ces trois heures-là, à deux doigts de la catastrophe... Cet homme ne semble se déranger, sortir de ses repaires de Bruxelles, de Strasbourg ou de Berlin que lorsque le monde est à la veille du grand bouleversement... Cet homme rêve la guerre et rêve le carnage. S'il s'agissait de patriotisme, on pourrait croire à l'œuvre gigantesque d'un fou... Mais ce Tcherko n'a point de patrie... ou il les a toutes ...Et d'autre part, mon général, vous savez qu'il est votre ennemi personnel... Le capitaine Chémery a dû vous le dire...

— Oui, fit Bénavant, dont la voix devint soudain tremblante... Je sais que Tcherko a dû jouer un rôle dans le drame qui suivit le mariage de Nicole... Et qu'en tout cela, c'est moi qu'il vise... Et qu'en me visant, il essaye de déchaîner un scandale tel que mon malheur deviendra une calamité publique... Qu'il me frappe donc et qu'il frappe ma famille... mais ce qu'il ne faut pas laisser faire, c'est qu'il atteigne la France... Tous les sacrifices et tous les deuils, soit, mais pas cette tristesse-là !...

— Nous connaissons le danger, mon général : c'est un atout dans notre jeu. De plus, rappelez-vous cette phrase de Tête-de-Mort à l'homme qu'il avait ramené avec lui à la ferme de Bernicourt et qu'il appelait lieutenant : « J'ai compté sur vous pour déshonorer le général Bénavant... » Eh bien, ce lieutenant, je n'ai pu voir sa figure, à Bernicourt, mais j'ai vu son allure... et cette allure, je l'ai retrouvée dans la silhouette entrevue au Rond-Point des Champs-Elysées... Pour moi, c'est le même homme... Et c'est un officier... On peut même presque affirmer, d'après Catherine, qu'il s'appelle Falker... Or, n'oubliez pas... F... c'est une des deux initiales de la troisième lettre de Tcherko... à son complice...

César se leva pour se retirer.

Le général le retint.

— Vous m'avez parlé de moi, de mes affections... de tout ce qui me touche et vous ne m'avez pas dit un mot de ce qui vous concerne.

— C'est que je suis peu intéressant, mon général.

— Je ne connais pas d'âme plus loyale, ni plus vaillante et plus haute que la vôtre.

Le visage de César se contracta en une grimace douloureuse.

— Merci, mon général. Avec un mot, vous me payez de tout ce que j'ai fait et de tout ce que je veux faire... Il est vrai que ce n'est pas gai tous les jours à Herbemont. Tenez mon général, figurez-vous que la semaine dernière, à la foire de Verdun, j'ai été poursuivi sur la place par des gens qui criaient : « C'est l'homme qui vend ses fermes aux espions... Hou ! hou ! le Prussien ! » J'ai été obligé de déguerpir... et j'en avais des larmes qui me brûlaient... C'est ce qu'on appelle la justice populaire !

— Le jour où je ferai attacher sur cette poitrine-là un petit bout de ruban rouge, ceux qui vous ont méconnu et calomnié viendront vous demander pardon...

— Oh ! mon général... je n'ai aucune ambition, pas même celle-là... J'ai mis à la disposition de la défense nationale la fortune que je dois à mon père, l'inventeur du « Cirage à la Maréchale »... les vingt millions qui m'embarrassent... Tant qu'il en restera, je marcherai... Pourtant j'ai souvent des scrupules... Déjà mon pauvre Galbache, le plus brave de mes douze apôtres, est mort... au service que j'avais exigé de lui... D'autres, sans doute, auront le même sort... Et je me demande si j'ai le droit d'agir comme je le fais... Que je sacrifie ma vie, c'est mon affaire et c'est tout simple, mais que je dispose de celle des autres !...

— Vous nous précédez sur le champ de bataille, mon cher garçon. La mort qui vous menace est celle du soldat.

Et lui serrant les mains :

— Soyez des nôtres, ce soir... Je vous invite, soldat... Il y a ici deux femmes qui savent combien elles peuvent compter sur votre dévouement... Elles vous connaissent... Passez auprès d'elles cette soirée. Elles vous diront que vous êtes tout près de leur cœur.

— Mon général, je n'ose... D'abord, les dîners en ville, ça m'est interdit... par mon régime... Et puis, vous l'avouerai-je, je suis un peu sauvage... Je ne me sens à l'aise que dans mes forêts... Le monde m'intimide... Je crois toujours qu'on m'y tourne en ridicule, à cause de... mon cirage à la Maréchale... Alors... excusez-moi...

— Vous n'êtes pas ici dans le monde, mais dans une famille qui vous aime... Vous ne trouverez, parmi mes officiers que des amis... le colonel Surchamp, qui revient de Mauritanie... le commandant Lambert, blessé au Maroc... Chémery, lequel ne vous fait pas peur, je suppose ? L'aviateur Mandron, rival de notre pauvre Robert Villedieu... et le lieutenant Frédéric Drogont, du 1er tirailleurs...

— Mon général, je vous assure que si je refuse...

Mais soudain, il s'arrêta, interdit de surprise.

Et, après une courte mais singulière hésitation, qui trahit un grand trouble :

— Je vous demande pardon, mon général, si je vous fais répéter... Quel est le nom que vous venez de prononcer en dernier lieu ?

— Frédéric Drogont...

Cœur-qui-Tremble pensait :

— Frédéric Drogont... F. D... Les initiales sur la lettre de Tête-de-Mort !...

— Qu'avez-vous, mon cher garçon ? Vous paraissez tout ému ?

— Non, non, mon général... Joyeux, très joyeux, seulement. J'accepte votre invitation, mon général... Ce soir, je serai des vôtres... Permettez-moi d'aller jusqu'à l'hôtel pour y faire un bout de toilette.

Il sortit dans un grand trouble. Ce ne fut qu'en auto qu'il se calma. Et il se mit à rire, de mépris contre lui-même !... Par quelle aberration allait-il faire un rapprochement entre Drogont et l'homme aux initiales, de Tcherko ?

— Soigne-toi, mon vieux, se dit-il ; soigne-toi bien... Il n'est que temps !...

Après quoi, et comme de juste, il n'y pensa plus...

Par deux fois, chez lui, en rêvant à cette soirée d'intimité chez Bénavant, Frédéric Drogont avait écrit un pneu destiné à expliquer un refus.

Son instinct l'avertissait d'un danger.

Le prétexte de ne point se rendre au Parc-des-Princes était si facile à trouver ! Une rechute ! De la fatigue subite ! Un accès de fièvre ! Toutes raisons très plausibles, étant donné l'état de santé qu'on lui connaissait.

Par deux fois, il déchira les pneus.

Et à sept heures, en uniforme, il se trouva prêt à partir, son maquillage rajeuni.

Un peu avant huit heures, il sonnait à la grille de la villa.

Mandron, le colonel Surchamp, le commandant Lambert, étaient arrivés avant lui et causaient avec Bénavant lorsque l'aventurier fit son entrée.

Un autre groupe, près de la véranda, était composé de Mme Bénavant et de Madeleine, auprès desquelles, debout, se tenaient Didier de Chémery et César...

Au moment où Frédéric Drogont parut, les conversations tombèrent... et tous les regards se fixèrent sur le jeune officier qui s'avançait vers le général.

Et parmi ces regards, nul, en vérité, ne fut plus cordial, nul ne fut plus sympathique que celui de César Sanguinède... Elle ne lui était pas revenue, la fantastique et cocasse pensée que les deux initiales étaient celles de Drogont... Chémery lui avait parlé de l'officier... de son héroïsme en Afrique... Il voyait la poitrine d'un jeune homme, presque au sortir de l'adolescence, barrée par deux témoignages glorieux de bravoure, par une croix et par une médaille... Et Chémery venait lui dire que cet homme, la veille, avait sauvé Françoise et Madeleine... Que de titres pour une amitié naissante !... Et ce visage portait encore bien visiblement l'empreinte des rudes souffrances et des épreuves endurées, des maladies vaincues, pendant que, la démarche hésitante, une claudication légère, trahissait que la dernière blessure n'était pas complètement guérie...

Pourtant, cette silhouette ?

Pendant que Drogont, un instant de profil, était présenté à Bénavant, pendant qu'il s'inclinait, d'un mouvement du buste un peu raide — ce geste de politesse si particulier des officiers allemands — devant ses chefs et répondait par la main qui se tendait aux mains loyales tendues vers lui, alors que debout, immobile, sa claudication disparaissait, César se demandait avec inquiétude :

— Où diable ai-je déjà vu quelqu'un qui lui ressemble ?

JULES MARY.

(La suite à demain.)

Annonces Economiques "Classées"

DEMANDES D'EMPLOIS

La ligne **0 fr. 50**, minimum 2 lignes

DEMOISELLE 30 a., prés. bien, très bon. référ. dés. place demoiselle comp. près pers. âgée ou dir. int. pers. seule. Voy. Ecr. Mlle Jeanne, p. r. Colbert.

HOMME non mobilisable, demande emploi camionneur-emballeur. Téléphone 41.07.

HOMME, 48 ans, seul, demande place, donnerait soins, sachant conduire, au besoin irait dehors, bonnes références. S'adresser ou écr. M. Micheland, 90, grand chemin d'Aix.

MENAGE sans enfant, mari connaissant la culture, demande à garder propriété avec logement 3 pièces et rétributions, banlieue de Marseille. Ecrire F. B., poste restante, 56, Sainte-Marguerite.

ELEVE en pharmacie, disponible, non mobilisable, cherche place Marseille ou environs. Adresse rue Colbert, pharmacie de la Poste.

AUTO-CHAUFFEUR mécanicien demande pl. très bonnes références, 3, rue Venture, 10 h. à midi, ou écrire Henry.

BONNE, 19 ans, sach. cuis. dés. place à Mars. Ecrire Mlle Borel, cours Saint-Véran, Isle-sur-Sorgue.

JEUNE REFUGIE du Nord, comptable dactylo, connaissant la correspondance, sér. référ., dem. emploi. S'adr. ou écr. Valentin, bureau du journal.

ANCIEN FACTEUR recherche emploi de gardien de bureau, de campagne, ménage sans enfants, concierge. Tardivon, 4, rue Guibal, 2e étage.

JEUNE MONSIEUR dis. sér. 4 lang. cherche place auprès M. seul. Abonné Colbert 253.

PENSIONS DE FAMILLE

ON OFFRE chambre et pension dans famille ayant pensionnaires, prix modérés, 79, cours Pierre-Puget, 2e.

OFFRES D'EMPLOIS

A CEUX de qui l'état de guerre a supprimé ou restreint les ressources habituelles, il est offert par entreprise honorablement connue, le moyen de les recouvrer largement en exerçant librement, dans de très bonnes conditions, représentation facile et intéressante, n'exigeant aucune aptitude spéciale. Sérieuses références seules exigées. Ecrivez à M. Cazeneuve, 4, rue Jules-Lefebvre, Paris.

JEUNES FILLES pour travail facile, demandées, 73, rue Thomas.

DEMI-OUVRIERES et apprenties pour béguins d'enfants, demandées. Mlle Siffredi, rue Bergère, 86.

APPRENTI PATISSIER demandé. S'adresser 8, rue Saint-Michel.

OUVRIERES pour blouses toile demandées. S'adresser rue François-Moisson, 3.

APPRENTI BOUCHER demandé, 168, rue de Rome.

APPRENTIE TAILLEUSE demandée, boulevard Vauban, 56, au 1er.

EQUIPEMENT MILITAIRE : A la maison Morelli, on demande de bonnes ouvrières pantalonnières, rue Nationale, 1.

LES OUVRIERES spéciales pour confection des musettes, habituées à l'équipement militaire de la rue Fortia, 3, salles 25, 26, sont convoquées ainsi que les selliers couseurs pour l'équipement.

BOUCLES et crochets pour équipement et harnachement militaire. D'Authier, 3, Arnaud-Mathieu, Aubagne.

APPRENTIE TAILLEUSE demandée, boulevard Baille, 6, 4e étage.

JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour faire les courses, demandé, 24, rue Cannebière, mag.

APPRENTI et apprenti dégrossi mécanicien en cycles, demandés avenue d'Arenc, 165.

BON COUPEUR cordonnier demandé, 81, rue Saint-Ferréol, de 6 à 7 francs.

BON CORDONNIER sachant tout faire bien payé, est demandé chez David, 37, rue des Porcelets, Arles, travail assuré à l'année.

BON TYPO, apte également à tous travaux imprimerie, demandé. Imprimerie Chauvet, Arles.

OUVRIERS METALLURGISTES sont demandés. S'adresser ateliers de literie, 25, boulevard Vauban.

TOURNEURS civils ou armée territor. et auxil. sont dem. étab. Piana, rue Saint-Lambert, Marseille.

OUVRIERS cousu main pour la chaussure militaire, demandés chez Marius Féraud, 74, rue Longue-des-Capucins, Marseille.

APPRENTI MECANICIEN dentiste dégrossi, demandé chez M. Scharfmann, 74, rue de Rome.

JEUNE FILLE pour travail facile, payé, demandée, rue Duguesclin, 19, r.-de-ch.

APPRENTIE présentée par ses parents, demandée Chaussures militaires, 13, rue de Rome.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : un jeune garçon de bar dégrossi, avec certificats ; apprenti tailleur ; ouvrier matelassier ; apprenti serrurier ; ouvrier charron pour le dehors ; demi-ouvrier menuisier ; jardinier potager ; apprenti coiffeur dégrossi ou non ; ouvrier teinturier coloriste ; cordonnier pour le dehors ; demi-ouvrière et apprentie pour les béguins d'enfants ; apprentie tailleuse pour robes d'enfants ; ouvrières margeuses en lettre ; s'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie.

LOCATIONS

CHAMBRE MEUBLEE confortable pour M. maison sérieuse, à louer. S'adresser boulangerie, rue Pythéas, 8.

A LOUER : joli appartement meublé, 3 pièces, cour, eau et gaz ; grande chambre et cuisine meublées, 46, rue Fortia.

CHAMBRE MEUBLEE à louer au centre, 16 f. p. m. Mme Roca, p. r. Saint-Charles.

JARDIN POTAGER sans habitation, à louer, quartier des Olives. S'adresser quai de Rive-Neuve, 17.

CHAMBRE MEUBLEE indép. p. homme, ou pied à terre, à louer, 6, rue Châteauredon, 2e étage.

A LOUER grand établissement champêtre av. matériel, bar, salle pouvant servir pour cinéma, grand jeu de boules, ombragé, s'adr. chez M. Flachère, rue Fortunée.

VILLA, confort moderne, 8 pièces toutes claires, belle vue sur la mer et le parc Borély, à louer. S'ad. ou écr. av. de Bonneveine, 55.

DANS campagne habitée 1 pièce à louer, 5 m. t. 2e station avant Saint-Antoine, chemin Viaduc, campagne Vandome.

BELLE chambre meublée à louer 12, rue Vacon.

ON DEMANDE à louer chambre et cuisine ou une chambre indépendante. Faire offre avec prix F. G., 58, rue Sénac.

FONDS DE COMMERCE

A CEDER magasin volailles lapins, pr. mod. cause dép. S'adr. r. St-Sébastien, magasin.

OCCASIONS

ACHAT haut prix chiffons, matelas, linge, cordages, métaux, caoutchouc, rognures drap, outils, 41, rue Hoche.

J'ACHETERAIS lit cuivre avec ou sans literie. Domenech, 150, rue de Rome.

MACHINE A COUDRE à vend. 4, rue Pavillon, 1er étage.

AUTOMATIQUE. Achète appareils clowns. Bon prix. S'ad. Waraft, 10, r. Sylvestre.

OCCASION, belle salle manger, chambre, lit cuivre, prix sacrifié, rue Breteuil, 108.

MARCHANDISES de bourrellerie à vendre, à Draguignan (Var), pour cause de cessation de commerce, par suite de décès. S'adresser Agence Dracénoise, « Petit Provençal ».

PERDUS ET TROUVES

TROUVE samedi aux Allées, une somme. S'ad. Trenquier, rue du Coq, 6, midi à 2 h.

MARIAGES

MONSIEUR dist. 30 a. sit. aisée, s'unirait à j. f. ou d. affect. et indép. mais sér. Discr. absolue. Ecr. dét. L. et A. case postale 189, Colbert. On ne peut pas rép. aux lettres anonymes.

AVIS DIVERS

AVENIR DÉVOILÉ

Mme MARIA prédit l'avenir, mais hon., reçoit t. l. j. même le dimanche, prix modéré, r. Bossuet, 1, face 95 de la rue des Princes.

BRIQUETS

REPARATION et ACHAT de vieux briquets. V. Toche, 26, rue Longue-des-Capucins.

POUR NOS SOLDATS

LE TENERB, PARAPLUIE DU SOLDAT, vêtement pèlerine imperméable assure bien-être du soldat, garantit l'homme et le sac de la pluie, neige et froid. Se fait en tissu imperméable ou caoutchouté, chaud et léger, avec capuchon ou couvre-képi. Peut servir de couverture. Son poids, 750 gr. permet envoi par poste. Trois qualités : 12, 15, 18 fr. Brenet, 3, rue Lafon, Marseille (entresol).

LA SANTE POUR NOS SOLDATS.

Le mauvais temps qui règne sur le front est la cause de nombreuses maladies, seuls les repas chauds et les boissons chaudes peuvent les écarter.

Le **Réchaud Militaire POCKET**, sans mèche ni charbon qui brûle en plein vent, s'allume et s'éteint instantanément, se recharge indéfiniment, se porte dans la musette, vous permettra, pour quelques sous, de préserver votre fils ou votre mari de ces maladies.

Nous vendons ce réchaud avec trépied pouvant supporter 10 kilos, 95 centimes. Envoi direct et franco contre 1 fr. 20 en timbres poste adressés à **M. Coussin**, 10, rue Cannebière, Marseille.

DIVERS

COSTUMES, PLUMES ET FOURRURES à façon et transformation à des prix très réduits, 156, rue de Rome, au 1er, Marseille.

Mme IRMA guér. personnes souff., désespérées f. réussir t. Allées de Meilhan, 80.

DAME veuve désire soigner M. ou dame seule. Ecr. Mme Raynal, rue Saint-Jean-Baptiste, 30, Saint-Mauront.

CHEVELURE LUXURIANTE. Cheveux gris rendus à leur couleur naturelle. Calvitie prévenue et réellement guérie par l'usage du « **LUXUR HAIR TONIC** ». Pas d'ingrédients nuisibles. **Paquet d'essai** avec mode d'emploi. Un franc franco. Laboratoire Spécialités Hygiéniques, 57, rue Saint-Jacques, Marseille.

PETITE CORRESPONDANCE

43 Rectifié, ton ami adoré languissant, te supplie donner nouvelles, à toi tjrs toutes mes pensées.

Nos prochaines annonces paraîtront MARDI 16 MARS.